

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

STATISTIQUES GLOBALES ET
ANALYSE DES RÉSULTATS SCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016

47 766

TOTAL ENSEIGNEMENT
FONDAMENTAL

32 556

ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE

11 027

ÉDUCATION
PRÉSCOLAIRE

4 183

ÉDUCATION
PRÉCOCE

918

TOTAL ÉDUCATION
DIFFÉRENCIÉE



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

STATISTIQUES GLOBALES ET
ANALYSE DES RÉSULTATS SCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016

Généralités	7
1. Population concernée - Répartition 2015/2016	8
2. Répartition selon la nationalité des élèves	9
2.1. Différentes nationalités par cycle d'études	9
2.2. Rétrospective des différentes nationalités	9
2.3. Pays de naissance	10
2.4. Rétrospective des pays de naissance	10
2.5. Première langue parlée	11
3. Répartition par âge	12
3.1. Répartition par âge et par cycle d'études	12
3.2. Répartition des élèves par rapport à l'âge normal	13
3.3. Rétrospective: âge normal	13
4. Élèves primo-arrivants	14
4.1. Pays de naissance des élèves primo-arrivants	14
4.2. Répartition des élèves primo-arrivants par cycle d'études et par âge	14
Répartition des élèves par commune	15
1. Introduction	16
2. Répartition par commune et par ordre d'enseignement	19
3. Pourcentage d'élèves de nationalité étrangère par commune	22
4. Répartition des élèves par arrondissement	24
1. Le cycle 1 de l'enseignement fondamental	26
1.1. Cycle 1 - précoce	26
1.1.1. Répartition par nationalité et par sexe	26
1.1.2. Répartition par nationalité et par âge	27
1.1.3. Répartition par langue parlée	27
1.1.4. Modes et nombre de fréquentations hebdomadaires	28
1.1.5. Rétrospective cycle 1 - précoce	29
1.2. Cycle 1 - préscolaire	30
1.2.1. Répartition par nationalité	30
1.2.2. Répartition par nationalité et par âge	30
1.2.3. Répartition par langue parlée	31
1.2.4. Rétrospective cycle 1 - préscolaire	33
2. Les cycles 2 - 4 de l'enseignement fondamental	34
2.1. Répartition par nationalité et par sexe	35
2.2. Répartition par nationalité et par âge	35
2.3. Répartition par langue parlée	36
2.4. Enseignement public et privé subventionné	37
2.5. Instruction religieuse et morale, éducation morale et sociale	38
2.6. Cours d'accueil et cours d'appui	39
2.6.1. Cours d'accueil	39
2.6.2. Classes d'accueil	39
2.7. Rétrospective cycle 2 - 4	40

L'éducation différenciée	41
1. L'éducation différenciée	41
1.1. La scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques	42
1.1.1. Répartition des élèves dans les différents centres et instituts	43
1.1.2. Répartition par sexe	44
1.1.3. Répartition par âge	44
1.1.4. Répartition par nationalité	45
1.2. Le travail en ambulatoire	46
1.2.1. Le Centre de logopédie	46
1.2.2. L'institut pour déficients visuels	47
1.2.3. Les équipes multiprofessionnelles de l'éducation différenciée	48
Promotion des élèves	51
1. L'évaluation au cycle 1	52
1.1. Allongement de cycle	52
1.2. Admissions anticipées au cycle 2 de l'enseignement fondamental	53
2. L'évaluation aux cycles 2 - 4	54
3. Décisions de promotion à la fin de l'année scolaire	55
4. Retard scolaire par cycle d'études	56
4.1. Retard scolaire par cycle d'études	56
4.2. Retard scolaire par cycle d'études et par sexe	56
4.3. Retard scolaire par cycle d'études et par nationalité	57
4.4. Rétrospective	58
5. Synthèse des orientations de l'enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire	59
5.1. Procédure d'orientation à la fin du cycle 4.2	60
5.2. Recours	62
5.3. Passage de l'enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire avant la fin du cycle 4.2	64

Personnel enseignant	65
1. Corps enseignant de l'enseignement fondamental	66
1.1. Rétrospective par cycle d'études	66
1.2. Rétrospective par statut	67
1.3. Répartition par cycle d'études et par sexe	67
1.4. Rétrospective par sexe	67
1.5. Pyramide d'âge par statut et sexe	68
1.6. Rétrospective de l'âge moyen des intervenants par cycle d'études	69
2. Tâches et branches enseignées	70
2.1. Tâches du corps enseignant	70
2.1.1. Répartition par cycle d'études et par statut	70
2.2. Cycle 2 -4: Corps d'enseignant, rôles et matières enseignées	70
2.2.1. Répartition par cycle d'études et par statut	70
2.2.2. Répartition par cycle d'études et par tâche	71
2.2.3. Âge moyen par tâche et par cycle d'études	71
3. Corps enseignant par commune	72
4. Temps de travail du personnel enseignant	76
4.1. Temps de travail par cycle d'études	76
4.2. Temps de travail par statut	76
4.3. Temps de travail par âge	76
Ecoles privées et internationales	77
1. Répartition des élèves par école et par ordre d'enseignement	78
2. Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers par école et par ordre d'enseignement	79
3. Répartition des élèves par ordre d'enseignement et de nationalité	80

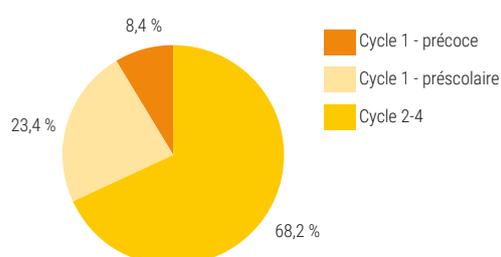
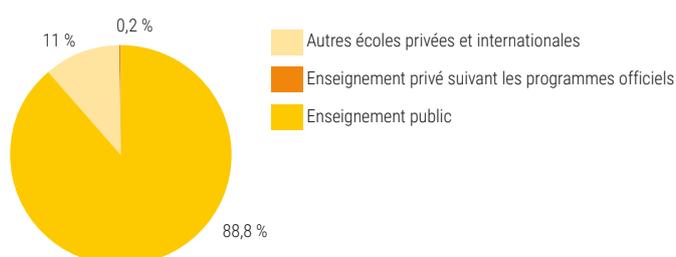
GÉNÉRALITÉS

1. POPULATION CONCERNÉE - RÉPARTITION 2015/2016

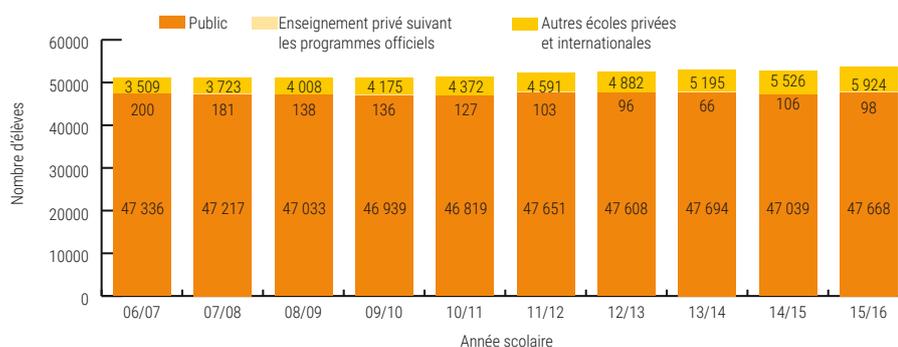
Depuis l'année scolaire 2011/2012, les chiffres concernant les cycles 1 à 4 de l'enseignement fondamental de l'enseignement public sont établis en fin d'année scolaire (auparavant ils étaient établis en début d'année scolaire). Les chiffres concernant les écoles privées et internationales sont ceux de début d'année.

Pour l'année scolaire 2015/2016, la population scolaire de l'enseignement fondamental s'élève à 53 690 élèves. La répartition des élèves se présente comme suit:

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT PUBLIC	ENSEIGNEMENT PRIVÉ SUIVANT LES PROGRAMMES OFFICIELS	AUTRES ÉCOLES PRIVÉES ET INTERNATIONALES	TOTAL
Cycle 1 - précoce	4 183		314	4 497
Cycle 1 - préscolaire	11 027		1 540	12 567
Cycles 2-4	32 458	98	4 070	36 626
Total	47 668	98	5 924	53 690



RÉTROSPECTIVE



Toutes les statistiques qui suivent se basent sur les données des élèves et du personnel enseignant de l'enseignement public et de l'enseignement privé qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale. Les données concernant les écoles privées et internationales se trouvent en annexe du document.

2. RÉPARTITION SELON LA NATIONALITÉ DES ÉLÈVES

Au cycle 1 - précoce, les proportions d'élèves luxembourgeois et étrangers s'élèvent respectivement à 57,1 % et à 42,9 %. Au cycle 1 - préscolaire, cette répartition est de 54,3 % - 45,7 %. Pour les cycles 2 - 4, les élèves luxembourgeois représentent 53,9 % et les élèves de nationalité étrangère 46,1 % de la population scolaire.

2.1. DIFFÉRENTES NATIONALITÉS PAR CYCLES D'ÉTUDES

NATIONALITÉ	ORDRE D'ENSEIGNEMENT				%
	CYCLE 1 - PRÉCOCE	CYCLE 1 PRÉSCOLAIRE	CYCLE 2 - 4	TOTAL	
luxembourgeoise	2 389	5 987	17 545	25 921	54,3 %
portugaise	707	2 450	7 900	11 057	23,1 %
française	304	669	1 608	2 581	5,4 %
ex-yougoslave	144	356	1 249	1 749	3,7 %
belge	110	222	642	974	2,0 %
italienne	76	187	495	758	1,6 %
allemande	59	165	458	682	1,4 %
autres	394	991	2 659	4 044	8,5 %
Total	4 183	11 027	32 556	47 766	100,0 %
Total élèves étrangers	1 794	5 040	15 011	21 845	
% élèves étrangers	42,9 %	45,7 %	46,1 %	45,7 %	
% élèves luxembourgeois	57,1 %	54,3 %	53,9 %	54,3 %	

Les 4 044 élèves repris sous « autres nationalités » se répartissent sur 105 nationalités.

2.2. RÉTROSPECTIVE DES DIFFÉRENTES NATIONALITÉS

NATIONALITÉ	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
luxembourgeoise	57,5 %	56,1 %	54,3 %	53,1 %	52,5 %	51,3 %	51,0 %	51,0 %	51,1 %	54,3 %
portugaise	22,7 %	23,6 %	24,7 %	25,3 %	25,5 %	25,5 %	25,9 %	25,7 %	25,0 %	23,1 %
française	5,2 %	5,3 %	5,2 %	5,3 %	5,3 %	5,4 %	5,1 %	4,8 %	5,3 %	5,4 %
ex-yougoslave	3,6 %	3,8 %	4,0 %	4,2 %	4,3 %	4,6 %	4,8 %	5,1 %	4,6 %	3,7 %
belge	2,2 %	2,2 %	2,2 %	2,2 %	2,3 %	2,3 %	2,3 %	2,2 %	2,2 %	2,0 %
italienne	2,6 %	2,6 %	2,5 %	2,4 %	2,2 %	2,1 %	2,0 %	1,9 %	2,0 %	1,6 %
allemande	1,2 %	1,2 %	1,3 %	1,3 %	1,5 %	1,6 %	1,6 %	1,6 %	1,6 %	1,4 %
autres	4,9 %	5,2 %	5,7 %	6,1 %	6,4 %	7,2 %	7,3 %	7,7 %	8,2 %	8,5 %
% élèves étrangers	42,5 %	43,9 %	45,7 %	46,9 %	47,5 %	48,7 %	49,0 %	49,0 %	48,9 %	45,7 %
% élèves luxembourgeois	57,5 %	56,1 %	54,3 %	53,1 %	52,5 %	51,3 %	51,0 %	51,0 %	51,1 %	54,3 %

2.3. PAYS DE NAISSANCE

82,5 % des élèves fréquentant une classe de l'enseignement fondamental sont nés au Grand-Duché.

PAYS DE NAISSANCE	NATIONALITÉ				TOTAL	
	LUXEMBOURGEOISE		ÉTRANGÈRE			
Luxembourg	25 116	96,9 %	14 301	65,5 %	39 417	82,5 %
Étranger	805	3,1 %	7 544	34,5 %	8 349	17,5 %
Total	25 921	100,0 %	21 845	100,0 %	47 766	
	54,3 %		45,7 %		100,0 %	

2.4. RÉTROSPECTIVE DES PAYS DE NAISSANCE

PAYS DE NAISSANCE	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Luxembourg	86,8 %	86,4 %	84,1 %	83,5 %	84,2 %	83,0 %	82,0 %	82,0 %	83,1 %	82,5 %
Étranger	13,2 %	13,6 %	15,9 %	16,5 %	15,8 %	17,0 %	18,0 %	18,0 %	16,9 %	17,5 %

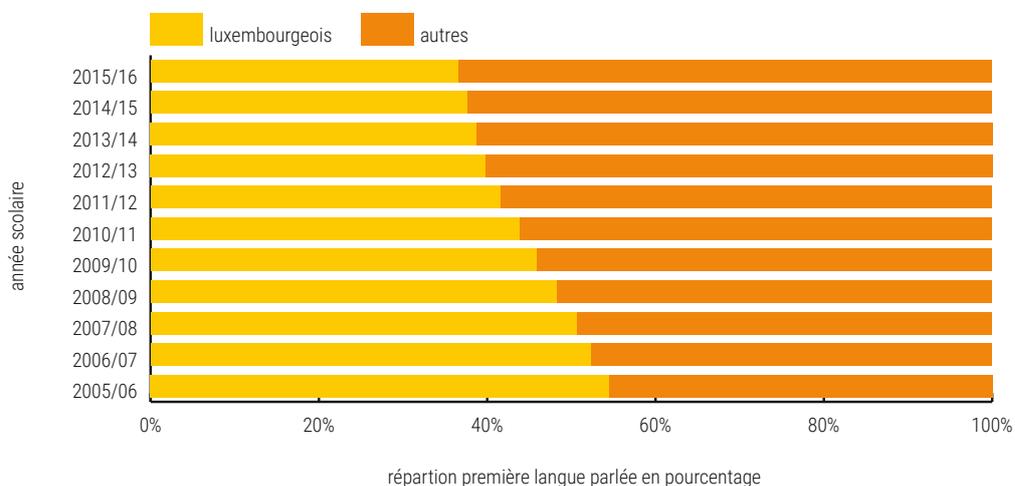
2.5. PREMIÈRE LANGUE PARLÉE

La première langue parlée est définie comme la langue la plus parlée dans la cellule familiale de l'élève. Cette définition est la base de toutes les statistiques dans cette publication concernant la langue parlée des élèves. Le pourcentage d'élèves luxembourgeois dont la première langue parlée à la maison n'est pas le luxembourgeois s'élève à 33,4 %. D'un autre côté, seulement 0,9 % des élèves de nationalité étrangère utilisent le luxembourgeois comme première langue parlée à la maison.

PREMIÈRE LANGUE PARLÉE	NATIONALITÉ				TOTAL	
	LUXEMBOURGEOISE		ÉTRANGÈRE			
luxembourgeoise	17 252	66,6 %	206	0,9 %	17 458	36,5 %
autres	8 669	33,4 %	21 639	99,1 %	30 308	63,5 %
Total	25 921	100,0 %	21 845	100,0 %	47 766	100,0 %

RÉTROSPECTIVE

PREMIÈRE LANGUE PARLÉE	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
luxembourgeoise	52,3 %	50,6 %	48,2 %	45,8 %	43,8 %	41,5 %	39,8 %	38,7 %	37,6 %	36,5 %
autres	47,7 %	49,4 %	51,8 %	54,2 %	56,2 %	58,5 %	60,2 %	61,3 %	62,4 %	63,5 %



3. RÉPARTITION PAR ÂGE

Les tableaux suivants mettent en évidence pour chaque année d'études les déviations par rapport à l'âge normal et définissent de cette manière les retards scolaires. La notion d'âge normal admet que les élèves ont été scolarisés en 1^{ère} année du cycle 1 (éducation préscolaire) à l'âge de 4 ans révolus le 1^{er} septembre de l'année en question. L'âge normal des enfants de l'éducation précoce (qui est une offre facultative) est de 3 ans révolus le 1^{er} septembre. Toutefois, certaines communes ont accepté des élèves en cours d'année. Pour l'année scolaire 2015/2016, 251 élèves ont bénéficié de cette offre.

Les tableaux se basent sur les données des élèves du cycle 1 - précoce, du cycle 1 - préscolaire et des cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental. Il convient de noter que les cycles 1.2, 2.2, 3.2 et 4.2 incluent les élèves en cycle rallongé.

3.1. RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR CYCLE D'ÉTUDES

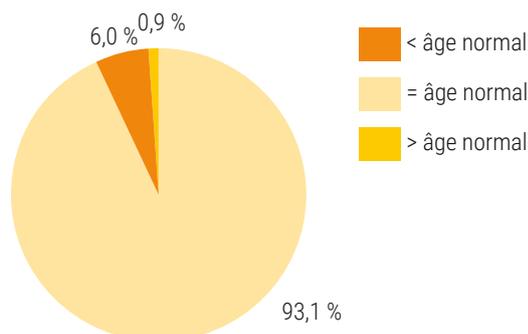
ÂGE AU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2015 (EN CHIFFRES ABSOLUS)													
CLASSE	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	TOTAL
Cycle 1 - précoce	251	3 894	38										4 183
Cycle 1.1		11	5 215	46									5 272
Cycle 1.2			46	5 369	327	12	1						5 755
Cycle 2.1				91	4 858	379	16	3					5 347
Cycle 2.2				2	181	4 898	1 027	118	1				6 227
Cycle 3.1						91	4 141	996	111	4			5 343
Cycle 3.2						1	121	4 059	1 302	276	6		5 765
Cycle 4.1							2	112	3 624	1 157	126	2	5 023
Cycle 4.2								1	173	3 570	1 018	89	4 851
Total	251	3 905	5 299	5 508	5 366	5 381	5 308	5 289	5 211	5 007	1 150	91	47 766

ÂGE AU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2015 (EN %)													
CLASSE	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	TOTAL
Cycle 1 - précoce	6,0 %	93,1 %	0,9 %										100,0 %
Cycle 1.1		0,2 %	98,9 %	0,9 %									100,0 %
Cycle 1.2			0,8 %	93,3 %	5,7 %	0,2 %	0,0 %						100,0 %
Cycle 2.1				1,7 %	90,9 %	7,1 %	0,3 %						100,0 %
Cycle 2.2				0,0 %	2,9 %	78, %	16,5 %	1,9 %	0,0 %				100,0 %
Cycle 3.1						1,7 %	77,5 %	18,6 %	2,1 %	0,1 %			100,0 %
Cycle 3.2						0,0 %	2,1 %	70,4 %	22,6 %	4,8 %	0,1 %		100,0 %
Cycle 4.1							0,0 %	2,2 %	72,1 %	23,0 %	2,5 %	0,0 %	100,0 %
Cycle 4.2								0,0 %	3,6 %	73,6 %	21,0 %	1,8 %	100,0 %
Total	0,5 %	8,2 %	11,1 %	11,5 %	11,2 %	11,3 %	11,1 %	11,1 %	10,9 %	10,5 %	2,4 %	0,2 %	100,0 %

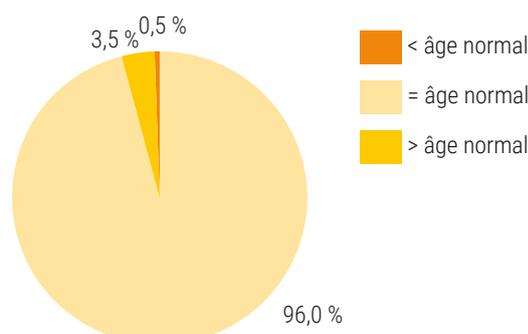
3.2. RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR RAPPORT À L'ÂGE NORMAL

Parmi les élèves fréquentant le cycle 1 - préscolaire, 3,5 % dépassent l'âge normal correspondant à leur niveau d'études. Ce pourcentage s'élève à 20,4 % pour les élèves de l'enseignement fondamental des cycles 2 à 4.

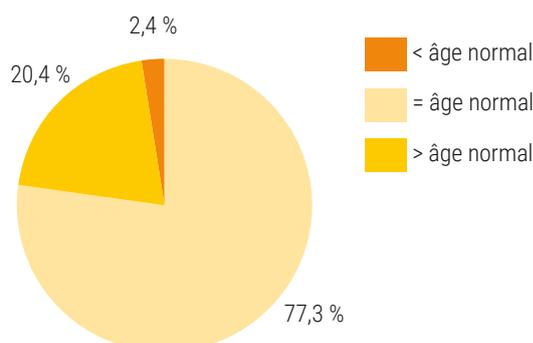
CYCLE 1 - PRÉCOCE	NOMBRE ABSOLU	%
<âge normal	251	6,0 %
âge normal	3 894	93,1 %
>âge normal	38	0,9 %
Total	4 183	100,0 %



CYCLE 1 - PRÉSCOLAIRE	NOMBRE ABSOLU	%
<âge normal	57	0,5 %
âge normal	10 584	96,0 %
>âge normal	386	3,5 %
Total	11 027	100,0 %



CYCLES 2-4	NOMBRE ABSOLU	%
<âge normal	775	2,4 %
âge normal	25 150	77,3 %
>âge normal	6 631	20,4 %
Total	32 556	100,0 %



3.3. RÉTROSPECTIVE: ÂGE NORMAL

		2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Cycle 1 précoce	<âge normal	1,9 %	2,3 %	4,9 %	4,2 %	2,8 %	6,8 %	6,2 %	6,4 %	5,3 %	6,0 %
	âge normal	97,2 %	96,8 %	94,2 %	94,9 %	96,3 %	92,5 %	93,0 %	92,7 %	94,0 %	93,1 %
	>âge normal	0,9 %	1,0 %	0,9 %	0,9 %	0,9 %	0,7 %	0,8 %	0,9 %	0,7 %	0,9 %
Cycle 1 préscolaire	<âge normal	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,4 %	0,4 %	0,5 %
	âge normal	97,9 %	98,0 %	98,2 %	98,4 %	97,6 %	97,3 %	97,0 %	96,5 %	96,1 %	96,0 %
	>âge normal	2,0 %	1,9 %	1,7 %	1,6 %	2,3 %	2,6 %	2,9 %	3,1 %	3,5 %	3,5 %
Cycles 2-4	<âge normal	1,3 %	1,5 %	1,4 %	1,5 %	1,7 %	1,8 %	1,9 %	2,4 %	2,5 %	2,4 %
	âge normal	78,5 %	78,6 %	79,0 %	79,5 %	80,5 %	80,1 %	79,5 %	78,3 %	77,6 %	77,3 %
	>âge normal	20,1 %	19,9 %	19,6 %	19,0 %	17,9 %	18,1 %	18,6 %	19,3 %	19,9 %	20,4 %

4. ÉLÈVES PRIMO-ARRIVANTS

Les élèves primo-arrivants sont les élèves qui ne sont arrivés que récemment au Luxembourg, c'est-à-dire au cours de l'année qui précède l'année scolaire considérée. Au cours de l'année scolaire 2015/2016, 1 454 élèves primo-arrivants fréquentent les classes de l'enseignement fondamental, ce qui correspond à 3,0 % de la population totale des élèves et à 17,4 % des élèves nés à l'étranger.

4.1. PAYS DE NAISSANCE DES ÉLÈVES PRIMO-ARRIVANTS

PAYS DE NAISSANCE	TOTAL	%
PORTUGAL	285	19,6 %
FRANCE	152	10,5 %
SYRIE	143	9,8 %
ITALIE	88	6,1 %
EX-YOUGOSLAVIE	86	5,9 %
IRAK	79	5,4 %
ESPAGNE	52	3,6 %
BELGIQUE	52	3,6 %
ALLEMAGNE	42	2,9 %
ROYAUME-UNI	29	2,0 %
CHINE	29	2,0 %
Autre/indéterminée	417	28,7 %
Grand Total	1 454	100,0 %

Les pays d'origine les plus importants des élèves primo-arrivants sont par ordre décroissant le Portugal avec 19,6 %, la France avec 10,5 %, la Syrie avec 9,8 % et l'Italie avec 6,1 %.

4.2. RÉPARTITION DES ÉLÈVES PRIMO-ARRIVANTS PAR CYCLE D'ÉTUDES ET PAR ÂGE

CYCLE	ÂGE AU 1ER SEPTEMBRE 2015											TOTAL	%	
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	>=12			
Cycle 1 - précoce	29	227	1										257	17,7 %
Cycle 1.1		11	170	10									191	13,1 %
Cycle 1.2			3	186	16								205	14,1 %
Cycle 2.1				10	152	66	4	3					235	16,2 %
Cycle 2.2					8	90	44	1					143	9,8 %
Cycle 3.1						3	87	49	6				145	10,0 %
Cycle 3.2						1	5	64	25	2			97	6,7 %
Cycle 4.1								6	80	27			113	7,8 %
Cycle 4.2									2	60	6		68	4,7 %
Total	29	238	174	206	176	160	140	123	113	89	6		1 454	100,0 %

2,0 % 16,4 % 12,0 % 14,2 % 12,1 % 11,0 % 9,6 % 8,5 % 7,8 % 6,1 % 0,4 % 100,0 %

1 116 (76,8 %) des élèves primo-arrivants fréquentent une classe d'un cycle d'études correspondant à leur âge. 260 (17,9 %) fréquentent une classe d'un niveau inférieur à la classe correspondant à leur âge.

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR COMMUNE

1. INTRODUCTION

L'enseignement fondamental accueille les enfants de 3 à 11 ans et comprend 9 années de scolarisation réparties sur 4 cycles d'apprentissage. La première année du premier cycle, l'éducation précoce, est facultative. La scolarité obligatoire commence dès l'âge de 4 ans révolus au 1^{er} septembre de l'année en question.

En septembre 2009, l'enseignement fondamental a connu au Luxembourg une réforme d'envergure, indispensable à son adaptation aux besoins des élèves et au monde d'aujourd'hui.

Administration et fonctionnement de l'enseignement fondamental

Le 21 janvier 2009, trois lois ont été votées qui réorganisent les 9 premières années de scolarisation sur le plan pédagogique et organisationnel.

L'éducation précoce, l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire forment désormais un ensemble cohérent et continu et sont regroupés sous le nom d'«enseignement fondamental».

La réforme est entrée en vigueur à la rentrée scolaire de septembre 2009.

Scolarité obligatoire

La scolarité est obligatoire au Luxembourg dès 4 ans et jusqu'à 16 ans. Elle comporte un minimum de 12 années réparties entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Organisation de l'enseignement fondamental

L'enseignement fondamental est organisé en quatre cycles d'apprentissage.

Le cycle 1, qui correspond à l'éducation préscolaire, s'étend sur trois années et s'adresse aux enfants de trois à cinq ans. La première année (éducation précoce) est facultative, les deux autres années, qui concernent les enfants de 4 et 5 ans, sont obligatoires.

Les cycles 2 à 4 correspondent à l'enseignement primaire.

- Le cycle 2 concerne les enfants de 6 et 7 ans
- Le cycle 3 concerne les enfants de 8 et 9 ans
- Le cycle 4 concerne les enfants de 10 et 11 ans

Chaque cycle a en principe une durée de deux ans. À la fin de chaque cycle, l'élève doit avoir acquis les socles de compétences, c'est-à-dire les objectifs d'apprentissage, pour pouvoir continuer son parcours au cycle suivant. Dans des cas exceptionnels, l'élève peut passer un cycle en un an ou avoir besoin de 3 ans pour atteindre les socles définis.

Cette organisation permet davantage de souplesse dans la gestion des apprentissages. La gestion pratique de l'organisation du cycle appartient aux écoles.

Chaque classe est prise en charge par un titulaire de classe. Les enseignants travaillent en équipes pédagogiques, mais chaque titulaire garde sa responsabilité à l'égard des élèves de sa classe.

L'enseignement fondamental propose, au niveau de chaque ordre d'enseignement, des mesures et classes spécifiques destinées à l'accueil et à la scolarisation des enfants étrangers.

Soumis à l'obligation scolaire, les enfants affectés d'un handicap ou à besoins éducatifs spéciaux sont soit intégrés dans l'enseignement normal, soit pris en charge par un institut ou service de l'éducation différenciée.

Inscription

La formation scolaire des enfants de 3 à 11 ans s'accomplit en principe dans l'enseignement fondamental public. Elle peut également être suivie dans une école privée, européenne ou à l'étranger. Elle peut aussi se faire à domicile dans des cas exceptionnels.

Selon la loi, tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le 1^{er} septembre doit fréquenter l'enseignement fondamental. La commune inscrit d'office l'enfant à l'école qui correspond à son lieu de résidence.

Les enfants âgés de trois ans avant le 1^{er} septembre peuvent, si les parents le souhaitent, fréquenter une classe de l'éducation précoce. L'admission se fait en principe au début de l'année scolaire. Certaines communes acceptent des admissions au début des deuxième et troisième trimestres. Les parents reçoivent de l'administration communale un formulaire de demande pour une inscription éventuelle. Les parents arrivés dans la commune en cours d'année doivent contacter directement leur commune de résidence.

Les parents désirant inscrire leur enfant dans l'école d'une autre commune adressent leur demande au bourgmestre de cette commune avant le 15 mai de l'année précédant la rentrée scolaire. Ils doivent présenter des motifs valables tels que :

- la garde de l'enfant par un membre de la famille (jusqu'au 3^e degré inclus, à savoir les grands-parents et les oncles et tantes) ;
- la garde de l'enfant par une tierce personne exerçant une activité d'assistance parentale agréée par l'État ;
- la garde de l'enfant par un organisme actif dans le domaine socio-éducatif et agréé par l'État ;
- la situation du lieu de travail d'un des parents.

Selon leur âge d'arrivée au Grand-Duché, les enfants étrangers sont intégrés dans le cycle 1, où ils apprennent le luxembourgeois, ou dans les classes des cycles 2 à 4, où ils apprennent le luxembourgeois, l'allemand et le français. Pour les enfants nouvellement installés au Luxembourg, l'État peut créer des classes spécialisées.

Pour les enfants à besoins éducatifs spécifiques, des mesures spécifiques sont proposées, allant de l'adaptation de l'enseignement et de l'appui à la scolarisation dans un Centre de l'éducation différenciée, qui fait partie intégrante de l'enseignement fondamental.

Acteurs de l'enseignement fondamental

Chaque école possède des ressources humaines qui lui sont propres et en partage d'autres avec l'ensemble des écoles de son arrondissement.

A la tête de chacun des 20 arrondissements d'inspection du pays se trouve l'inspecteur. Il est le chef hiérarchique des enseignants de son arrondissement et l'interlocuteur des parents en cas de difficultés particulières.

Chaque classe est prise en charge par un titulaire de classe. Les enseignants et les éducateurs des classes d'un même cycle au sein d'une école forment l'équipe pédagogique du cycle. Les réunions de l'équipe sont gérées par le coordinateur de cycle.

Chaque école a un comité d'école, élu par et parmi les membres de son personnel. Son président, élu pour 5 ans, veille au bon fonctionnement de l'école et assure les relations avec la commune et les parents des élèves.

L'instituteur-ressources, plus expérimenté dans un domaine particulier, intervient selon les besoins de chaque école. Pour l'année scolaire 2015-2016, l'école fondamentale dispose de 20 instituteurs-ressources.

Le partenariat avec les parents est régulier. Ils sont tenus de répondre aux convocations, notamment lors des bilans d'évaluation trimestriels. Tous les deux ans, les parents élisent au moins deux représentants. Le comité d'école et les représentants des parents se réunissent au moins trois fois par an pour discuter de l'organisation scolaire.

Dans chaque arrondissement une équipe multiprofessionnelle rassemble des psychologues, psychomotriciens et éducateurs gradués pour les enfants à besoins spécifiques (handicap, retard, ...).

Au moins une Commission d'inclusion scolaire (CIS) fonctionne dans chaque arrondissement. Elle assure le suivi des élèves présentant des difficultés particulières. Chaque CIS comprend l'inspecteur d'arrondissement, un instituteur, 3 membres de l'équipe multiprofessionnelle et, éventuellement, un médecin et un assistant social.

Enfin, la Commission scolaire communale veille à la mise en œuvre de l'organisation scolaire et des plans de réussite scolaire, met en place des mesures d'accueil périscolaire et donne son avis sur le budget des écoles. Elle se compose notamment du bourgmestre, de représentants du conseil communal, de représentants du personnel des écoles et des parents.

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR COMMUNE

Le Grand-Duché de Luxembourg comprend 105 communes. En ce qui concerne l'enseignement, cinq syndicats intercommunaux ont été créés, à savoir:

NOM DU SYNDICAT	COMMUNES AFFILIÉES	SIÈGE	DATE DE CRÉATION
Billek (anc. Dreibern)	Flaxweiler. Wormeldange	Dreiborn	25/02/1969
Harlange	Boulaide. Lac de la Haute Sûre. Winseler	Harlange	03/05/1989
Schoulkauz	Eschweiler. Kiischpelt	Wilwerwiltz	26/03/1994
Sispolo	Parc Hosingen. Putscheid	Parc Hosingen	05/03/1991
Synécosport	Bech. Manternach	Berbourg	20/05/1993

2. RÉPARTITION PAR COMMUNE ET PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT

COMMUNES ET SYNDICATS	CYCLE 1 PRÉCOCE		CYCLE 1 PRÉSCOLAIRE		CYCLE 2 - 4		TOTAL		
	ÉLÈVES	GROUPES	ÉLÈVES	CLASSES	ÉLÈVES	CLASSES	ÉLÈVES	CLASSES	ÉCOLES
Écoles fondamentales communales par communes et syndicats									
Ärenzdall	28	2	63	5	214	13	305	20	1
Beaufort	34	2	65	4	223	16	322	22	1
Beckerich	19	1	41	3	134	12	194	16	1
Berdorf	20	1	45	3	118	8	183	12	1
Bertrange	47	3	120	8	353	23	520	34	1
Bettembourg	75	5	216	12	647	41	938	58	3
Bettendorf	16	1	51	4	180	15	247	20	1
Betzdorf	51	3	102	6	284	19	437	28	1
Bissen	20	4	71	5	215	12	306	21	1
Biwer	15	1	38	2	106	8	159	11	1
Boevange/Attert	25	1	50	4	149	12	224	17	1
Bourscheid	14	1	40	2	99	6	153	9	1
Bous	10	1	27	2	81	6	118	9	1
Clervaux	48	2	109	6	312	18	469	26	1
Colmar-Berg	23	1	42	3	135	9	200	13	1
Consdorf	21	1	43	3	120	9	184	13	1
Contern	26	1	62	5	186	13	274	19	1
Dalheim	21	1	48	3	116	7	185	11	1
Diekirch	53	3	109	8	350	20	512	31	1
Differdange	238	13	602	41	1 901	131	2 741	185	5
Dippach	20	1	61	4	216	15	297	20	1
Dudelange	127	7	450	27	1 354	86	1 931	120	6
Echternach	37	2	89	3	352	25	478	30	1
Ell	19	1	23	1	90	6	132	8	1
Erpeldange	11	1	47	3	144	9	202	13	1
Esch-sur-Alzette	207	9	771	25	2 323	79	3 301	113	8
Esch-sur-Sûre	24	1	50	4	174	12	248	17	1
Ettelbruck	46	3	169	6	560	37	775	46	1
Feulen	22	1	57	4	144	10	223	15	1
Fischbach	21	1	32	2	100	6	153	9	1
Frisange	30	2	89	6	221	13	340	21	1
Garnich	19	1	41	3	133	9	193	13	1

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR COMMUNE

COMMUNES ET SYNDICATS	CYCLE 1 PRÉCOCE		CYCLE 1 PRÉSCOLAIRE		CYCLE 2 - 4		TOTAL		
	ÉLÈVES	GROUPES	ÉLÈVES	CLASSES	ÉLÈVES	CLASSES	ÉLÈVES	CLASSES	ÉCOLES
Goesdorf	15	1	32	2	100	6	147	9	1
Grevenmacher	31	2	96	7	295	23	422	32	1
Grosbous	12	1	21	1	80	6	113	8	1
Heffingen	13	1	35	2	99	7	147	10	1
Hesperange	103	6	245	17	730	50	1 078	73	4
Hobscheid	34	2	70	5	213	14	317	21	1
Junglinster	102	5	146	8	428	27	676	40	3
Käerjeng	39	2	171	12	568	35	778	49	2
Kayl	53	4	187	12	550	36	790	52	1
Kehlen	42	2	76	6	282	18	400	26	1
Koerich	12	1	56	4	154	12	222	17	1
Kopstal	16	1	46	4	167	12	229	17	1
Larochette	21	1	53	4	172	13	246	18	1
Lenningen	24	1	42	3	154	11	220	15	1
Leudelange	28	2	49	3	135	11	212	16	1
Lintgen	21	1	51	3	141	12	213	16	1
Lorentzweiler	31	2	72	5	164	12	267	19	1
Luxembourg	425	30	1 193	82	3 218	241	4 836	353	19
Mamer	94	6	189	11	468	33	751	50	1
Mersch	58	3	212	12	583	35	853	50	1
Mertert	48	2	82	6	272	18	402	26	2
Mertzig	22	1	64	4	152	12	238	17	1
Mompach	14	1	31	1	86	6	131	8	1
Mondercange	58	3	123	8	347	21	528	32	1
Mondorf-les-Bains	40	2	83	6	245	18	368	26	1
Niederanven	49	3	92	5	261	16	402	24	1
Nommern	17	1	31	2	103	7	151	10	1
Pétange	92	4	455	28	1 296	84	1 843	116	3
Préizerdaul	12	1	29	2	84	6	125	9	1
Rambrouch	36	2	72	5	264	17	372	24	1
Reckange-sur-Mess	21	1	43	3	151	10	215	14	1
Redange-sur-Attert	16	1	49	3	167	12	232	16	1
Reisdorf	13	1	31	2	99	6	143	9	1
Remich	31	2	55	4	175	14	261	20	1
Roeser	58	3	107	6	301	18	466	27	1
Rosport	16	1	51	3	154	12	221	16	1
Rumelange	38	2	138	9	451	30	627	41	1
Saeul			12	1	45	3	57	4	1

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR COMMUNE

COMMUNES ET SYNDICATS	CYCLE 1 PRÉCOCE		CYCLE 1 PRÉSCOLAIRE		CYCLE 2 - 4		TOTAL		
	ÉLÈVES	GROUPES	ÉLÈVES	CLASSES	ÉLÈVES	CLASSES	ÉLÈVES	CLASSES	ÉCOLES
Sandweiler	22	1	55	4	186	12	263	17	1
Sanem	101	6	328	20	1 004	63	1 433	89	6
Schengen	49	3	103	6	304	21	456	30	3
Schieren	29	2	39	3	133	9	201	14	1
Schifflange	83	3	234	13	706	43	1 023	59	3
Schuttrange	46	3	77	5	195	11	318	19	1
Septfontaines			16	1	50	3	66	4	cf. Tuntange
Stadbredimus	22	1	24	2	98	7	144	10	1
Steinfort	39	2	109	6	261	18	409	26	1
Steinsel	41	3	97	6	263	17	401	26	1
Strassen	68	4	152	10	367	25	587	39	1
Syndicat Billek	40	2	93	5	262	18	395	25	1
Syndicat Harlange	32	2	88	6	262	16	382	24	1
Syndicat SCHOULKAUZ	19	1	57	3	156	10	232	14	1
Syndicat SISPOLO	49	3	115	6	353	10	517	19	1
Syndicat SYNECOSPORT	26	2	58	4	194	15	278	21	1
Tandel	24	1	51	4	158	12	233	17	1
Troisvierges	37	2	76	6	242	18	355	26	1
Tuntange	22	1	46	3	97	5	165	9	1
Useldange	12	1	45	3	111	8	168	12	1
Vianden	9	2	46	1	113	10	168	13	1
Vichten	16		38	2	73	3	127	5	1
Wahl	12	1	29	2	66	6	107	9	1
Waldbillig	16	1	48	3	112	8	176	12	1
Waldbredimus	17	1	20	1	63	6	100	8	1
Walferdange	52	3	139	9	383	27	574	39	1
Weiler-la-Tour	29	2	69	4	186	13	284	19	1
Weiswampach	18	1	30	2	75	6	123	9	1
Wiltz	48	2	158	11	423	29	629	42	3
Wintrange	38	2	89	3	262	9	389	14	1
Total écoles fondamentales communales	4 158	241	10 942	672	32 246	2 087	47 346	3 000	155
Eis schoul	13	3	31		68	5	112	8	1
Classes d'accueil étatiques	12	1	54	4	144	16	210	21	
Ecole privée Notre-Dame Sainte-Sophie					98	6	98	6	1
Total: autres écoles fondamentales	25	4	85	4	310	27	420	35	2
Total: écoles fondamentales	4 183	245	11 027	676	32 556	2 114	47 766	3 035	157

3. POURCENTAGE D'ÉLÈVES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE PAR COMMUNE

ÉCOLES FONDAMENTALES	NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES	NOMBRE D'ÉLÈVES ÉTRANGERS	ÉLÈVES ÉTRANGERS %
Écoles fondamentales communales par communes et syndicats			
Esch-sur-Alzette	3 301	2 144	64,95 %
Differdange	2 741	1 741	63,52 %
Wiltz	629	388	61,69 %
Luxembourg	4 836	2 867	59,28 %
Ettelbruck	775	457	58,97 %
Larochette	246	145	58,94 %
Echternach	478	281	58,79 %
Strassen	587	345	58,77 %
Vianden	168	96	57,14 %
Petange	1 843	1 044	56,65 %
Septfontaines	66	37	56,06 %
Lintgen	213	118	55,40 %
Reisdorf	143	77	53,85 %
Rumelange	627	329	52,47 %
Schiffange	1 023	534	52,20 %
Diekirch	512	263	51,37 %
Hesperange	1 078	550	51,02 %
Remich	261	133	50,96 %
Schieren	201	102	50,75 %
Mondorf-les-Bains	368	180	48,91 %
Walferdange	574	274	47,74 %
Troisvierges	355	168	47,32 %
Grevenmacher	422	196	46,45 %
Dudelage	1 931	893	46,25 %
Mersch	853	394	46,19 %
Beaufort	322	147	45,65 %
Bettendorf	247	112	45,34 %

ÉCOLES FONDAMENTALES	NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES	NOMBRE D'ÉLÈVES ÉTRANGERS	ÉLÈVES ÉTRANGERS %
Schuttrange	318	142	44,65 %
Kopstal	229	102	44,54 %
Weiswampach	123	54	43,90 %
Kayl	790	340	43,04 %
Colmar-Berg	200	86	43,00 %
Bertrange	520	223	42,88 %
Mertert	402	172	42,79 %
Sandweiler	263	111	42,21 %
Bettembourg	938	395	42,11 %
Mamer	751	310	41,28 %
Niederanven	402	163	40,55 %
Tuntange	165	66	40,00 %
Clervaux	469	184	39,23 %
Hobscheid	317	123	38,80 %
Steinsel	401	155	38,65 %
Mompach	131	50	38,17 %
Aerezdall	305	116	38,03 %
Sanem	1 433	531	37,06 %
Esch-sur-Sure	248	90	36,29 %
Roeser	466	168	36,05 %
Kehlen	400	143	35,75 %
Syndicat Billek Dreibern	395	141	35,70 %
Bissen	306	108	35,29 %
Steinfort	409	144	35,21 %
Contern	274	96	35,04 %
Leudelage	212	74	34,91 %
Bous	118	41	34,75 %
Bourscheid	153	52	33,99 %

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR COMMUNE

ÉCOLES FONDAMENTALES	NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES	NOMBRE D'ÉLÈVES ÉTRANGERS	ÉLÈVES ÉTRANGERS %
Tandel	233	78	33,48 %
Junglinster	676	226	33,43 %
Lorentzweiler	267	87	32,58 %
Betzdorf	437	141	32,27 %
Rambrouch	372	120	32,26 %
Dippach	297	95	31,99 %
Consdorf	184	58	31,52 %
Fischbach	153	48	31,37 %
Lenningen	220	69	31,36 %
Kaerjeng	778	244	31,36 %
Berdorf	183	57	31,15 %
Mertzig	238	72	30,25 %
Biwer	159	48	30,19 %
Beckerich	194	58	29,90 %
Erpeldange-sur-Sure	202	60	29,70 %
Feulen	223	66	29,60 %
Dalheim	185	53	28,65 %
Heffingen	147	42	28,57 %
Stadtbredimus	144	40	27,78 %
Frisange	340	94	27,65 %
SCHOULKAUZ	232	64	27,59 %
Vichten	127	35	27,56 %
Syndicat scolaire Harlange	382	105	27,49 %
Ell	132	36	27,27 %
Schengen	456	124	27,19 %
Redange-sur-Attert	232	63	27,16 %
Koerich	222	60	27,03 %
SYNECOSPORT	278	74	26,62 %
Waldbredimus	100	26	26,00 %
Rosport	221	55	24,89 %

ÉCOLES FONDAMENTALES	NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES	NOMBRE D'ÉLÈVES ÉTRANGERS	ÉLÈVES ÉTRANGERS %
Mondercange	528	131	24,81 %
SISPOLO	517	123	23,79 %
Boevange/Attert	224	53	23,66 %
Saeul	57	13	22,81 %
Nommern	151	33	21,85 %
Wincrange	389	85	21,85 %
Grosbous	113	24	21,24 %
Preizerdaul	125	26	20,80 %
Waldbilling	176	36	20,45 %
Useldange	168	34	20,24 %
Weiler-la-Tour	284	56	19,72 %
Wahl	107	21	19,63 %
Goesdorf	147	27	18,37 %
Garnich	193	32	16,58 %
Reckange-sur-Mess	215	33	15,35 %
Total: écoles fondamentales communales	47 346	21 520	45,5 %
Autres écoles fondamentales			
Eis schoul	112	63	56,73 %
Classes d'accueil étatiques	210	210	100,00 %
Ecole privée Notre-Dame Sainte-Sophie	98	52	55,66 %
Total: autres écoles fondamentales	420	325	77,4 %
Total: écoles fondamentales	47 766	21 845	45,7 %

4. RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR ARRONDISSEMENT

ARRONDISSEMENT	CYCLE 1 PRÉCOCE		CYCLE 1 PRÉSCOLAIRE		CYCLE 2 - 4		TOTAL		
	ÉLÈVES	GROUPES	ÉLÈVES	CLASSES	ÉLÈVES	CLASSES	ÉLÈVES	CLASSES	ÉCOLES
1	171	12	525	36	1 645	128	2 341	176	9
2	269	21	726	48	1 791	130	2 786	199	11
3	119	7	291	21	897	62	1 307	90	6
4	302	19	697	44	1 834	125	2 833	188	5
5	166	9	474	31	1 464	98	2 104	138	7
6	238	13	602	41	1 901	131	2 741	185	5
7	185	10	573	35	1 723	109	2 481	154	7
8	207	9	771	25	2 323	79	3 301	113	8
9	130	6	593	37	1 747	114	2 470	157	4
10	158	11	492	30	1 418	90	2 068	131	5
11	184	9	562	33	1 710	106	2 456	148	9
12	277	16	536	34	1 569	110	2 382	160	11
13	238	13	517	34	1 539	104	2 294	151	7
14	269	15	492	29	1 469	100	2 230	144	10
15	193	12	451	27	1 433	101	2 077	140	8
16	200	12	514	31	1 646	109	2 360	152	7
17	230	14	622	40	1 745	115	2 597	169	10
18	200	12	480	33	1 448	102	2 128	147	10
19	239	14	567	31	1 643	93	2 449	138	8
20	208	11	542	36	1 611	108	2 361	155	10
TOTAL	4 045	221	10 948	711	32 152	2 110	47 766	3 035	157

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CYCLE D'ÉTUDES

1. LE CYCLE 1 DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Le cycle 1, qui correspond à l'ancienne éducation préscolaire, s'étend sur trois années et s'adresse aux enfants de trois à cinq ans. La première année (éducation précoce) est facultative pour les enfants âgés de 3 ans, l'inscription d'un enfant en 2^e année du cycle 1 est obligatoire si l'enfant a atteint l'âge de 4 ans au 1^{er} septembre.

L'apprentissage de l'enfant au cycle 1 est considéré avant tout comme une expérience sociale impliquant des interactions riches de sens. Des situations diversifiées permettent à l'enfant d'interagir avec ses pairs et les personnes de son entourage ainsi que de manipuler une multitude de matériels et d'objets.

Les compétences à acquérir s'inscrivent dans les domaines de développement et d'apprentissage suivants :

- la vie en commun et les valeurs ;
- le langage, la langue luxembourgeoise et l'éveil aux langues ;
- le raisonnement logique et mathématique ;
- la découverte du monde par tous les sens ;
- la psychomotricité, l'expression corporelle et la santé ;
- l'expression créatrice, l'éveil à l'esthétique et à la culture

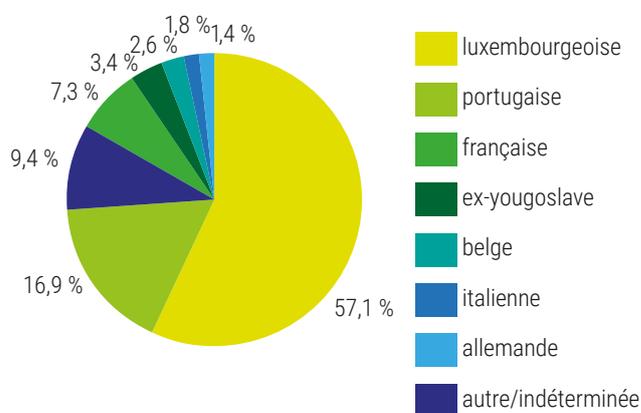
1.1. CYCLE 1 - PRÉCOCE

Les enfants âgés de trois ans avant le 1^{er} septembre peuvent, si les parents le souhaitent, fréquenter une classe de l'éducation précoce. L'introduction de l'éducation précoce a été progressive depuis 1998. Depuis la rentrée scolaire 2009/2010 toutes les communes offrent obligatoirement cette année pour les enfants et leurs parents. L'admission se fait en principe au début de l'année scolaire. Certaines communes acceptent des admissions au début des deuxième et troisième trimestres.

Au début de l'année 2015/2016, le nombre total des groupes dans l'éducation précoce s'élève à 221 avec un total de 4 183 élèves. L'effectif moyen par groupe s'élève à 18,9 élèves. A noter cependant que selon les plages de fréquentation hebdomadaires de l'enfant, les groupes-classes de l'éducation précoce sont souvent organisés en sous-groupes.

1.1.1. RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ ET PAR SEXE

NATIONALITÉ	FILLES	GARÇONS	TOTAL	%
luxembourgeoise	1 176	1 213	2 389	57,1 %
portugaise	337	370	707	16,9 %
française	149	155	304	7,3 %
ex-yougoslave	60	84	144	3,4 %
belge	54	56	110	2,6 %
italienne	36	40	76	1,8 %
allemande	26	33	59	1,4 %
autre/indéterminée	211	183	394	9,4 %
Total	2 049	2 134	4 183	100,0 %
%	49,0 %	51,0 %	100,0 %	



RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CYCLE

1.1.2. RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ ET PAR ÂGE

NATIONALITÉ	ÂGE DES ÉLÈVES AU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2015			TOTAL
	2	3	4	
luxembourgeoise	158	2 210	21	2 389
portugaise	24	672	11	707
française	17	287		304
ex-yougoslave	10	132	2	144
belge	4	106		110
italienne	2	73	1	76
allemande	5	53	1	59
autre/indéterminée	31	361	2	394
Total	251	3 894	38	4 183
%	6,0 %	93,1 %	0,9 %	100,0 %

1.1.3. RÉPARTITION PAR LANGUE PARLÉE

Répartition par nationalité et par langue parlée

NATIONALITÉ	1 ^{ÈRE} LANGUE PARLÉE														TOTAL
	LUXEMBOURGEOISE		PORTUGAISE		FRANÇAISE		ALLEMANDE		ANGLAISE		ITALIENNE		AUTRE/INDÉTERMINÉE		
luxembourgeoise	1 620	67,8 %	265	11,1 %	217	9,1 %	32	1,3 %	19	0,8 %	21	0,9 %	215	9,0 %	2 389
portugaise	11	1,6 %	647	91,5 %	24	3,4 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %	25	3,5 %	707
française	3	1,0 %	2	0,7 %	261	85,9 %	7	2,3 %	10	3,3 %	1	0,3 %	20	6,6 %	304
ex-yougoslave	1	0,7 %		0,0 %	2	1,4 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %	141	97,9 %	144
belge	3	2,7 %		0,0 %	85	77,3 %	3	2,7 %	1	0,9 %		0,0 %	18	16,4 %	110
allemande		0,0 %	3	3,9 %	7	9,2 %	1	1,3 %	2	2,6 %	54	71,1 %	9	11,8 %	76
italienne	1	1,7 %		0,0 %	10	16,9 %	38	64,4 %	3	5,1 %	1	1,7 %	6	10,2 %	59
autre/indéterminée	6	1,5 %	18	4,6 %	20	5,1 %	6	1,5 %	51	12,9 %	1	0,3 %	292	74,1 %	394
Total	1 645	39,3 %	935	22,4 %	626	15,0 %	87	2,1 %	86	2,1 %	78	1,9 %	726	17,4 %	4 183

Bilinguisme

1 ^{ÈRE} LANGUE PARLÉE	ÉLÈVES BILINGUES / 2 ^E LANGUE PARLÉE						TOTAL ÉLÈVES BILINGUES		TOTAL	
	ÉLÈVES MONO-LINGUES		LUXEMBOURGEOISE	FRANÇAISE	ALLEMANDE	AUTRE				
luxembourgeoise	1 339	81,4 %		93	53		160	306	18,6 %	1 645
portugaise	712	76,1 %	95	111			17	223	23,9 %	935
française	421	67,3 %	69		12		124	205	32,7 %	626
allemande	47	54,0 %	16	10			14	40	46,0 %	87
anglaise	39	45,9 %	5	23	4		14	46	54,1 %	85
italienne	49	62,8 %	4	11	1		13	29	37,2 %	78
autre/indéterminée	526	72,4 %	60	68	7		66	201	27,6 %	727
Total	3 133	74,9 %	249	316	77		408	1 050	25,1 %	4 183

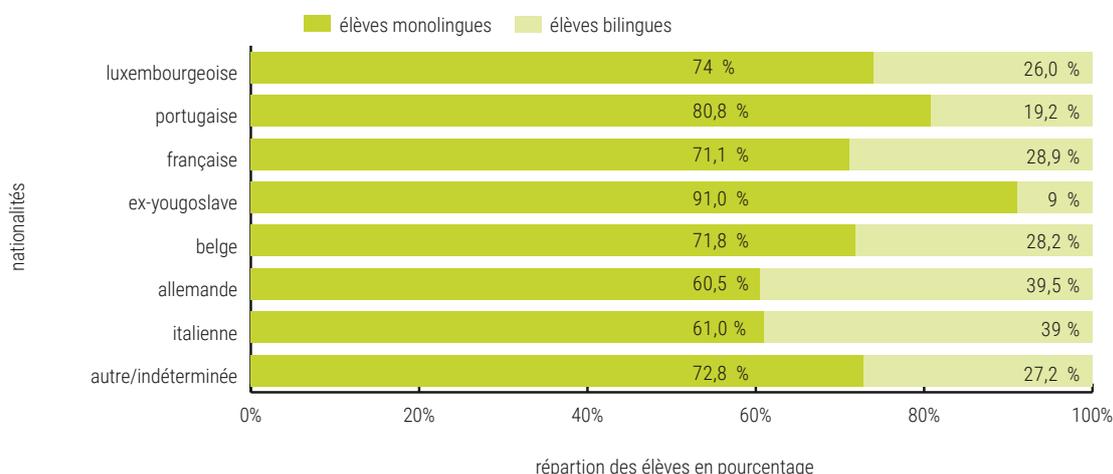
RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CYCLE

Élèves ne parlant aucune des 3 langues officielles du pays à la maison

	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Élèves	1 163	1 253	1 350	1 503	1 448	1 531	1 578	1 460	1 458	1 436
%	31,7 %	32,4 %	33,4 %	36,6 %	36,6 %	36,0 %	38,1 %	34,1 %	36,0 %	34,3 %

1 436 élèves (34,3 %) fréquentant l'éducation précoce ne parlent aucune des trois langues officielles du pays (ni comme 1^{re} langue parlée, ni comme 2^e langue parlée).

Répartition par nationalité et par langue parlée



1.1.4. MODES ET NOMBRE DE FRÉQUENTATIONS HEBDOMADAIRES

L'inscription des élèves au cycle 1 - précoce se fait par plages fixes (demi-journées) en tenant compte d'occuper un minimum de trois plages par semaine. Au maximum les groupes du cycle 1 - précoce sont ouverts cinq matins et trois après-midis au cours d'une semaine.

Le tableau suivant montre les différentes combinaisons possibles pour fréquenter les groupes du cycle 1-précoce pendant le matin et l'après-midi.

La combinaison la plus fréquentée comprend cinq matins et trois après-midis (2 296 élèves; 54,9 %).

PRÉSENCES MATIN (EN CHIFFRES ABSOLUS ET EN %)														
PRÉSENCES APRÈS-MIDI	1	2	3	4	5	JAMAIS	TOTAL							
1	0,0 %	15	0,4 %	291	7,0 %	120	2,9 %	99	2,4 %	0,0 %	525	12,6 %		
2	0,0 %	264	6,3 %	317	7,6 %	134	3,2 %	60	1,4 %	0,0 %	775	18,5 %		
3	4	0,1 %	52	1,2 %	33	0,8 %	44	1,1 %	2 296	54,9 %	5	0,1 %	2 434	58,2 %
jamais	0,0 %	4	0,1 %	36	0,9 %	78	1,9 %	331	7,9 %	0,0 %	449	10,7 %		
Total	4	0,1 %	335	8,0 %	677	16,2 %	376	9,0 %	2 786	66,6 %	5	0,1 %	4 183	100,0 %

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CYCLE

1.1.5. RÉTROSPECTIVE CYCLE 1 - PRÉCOCE

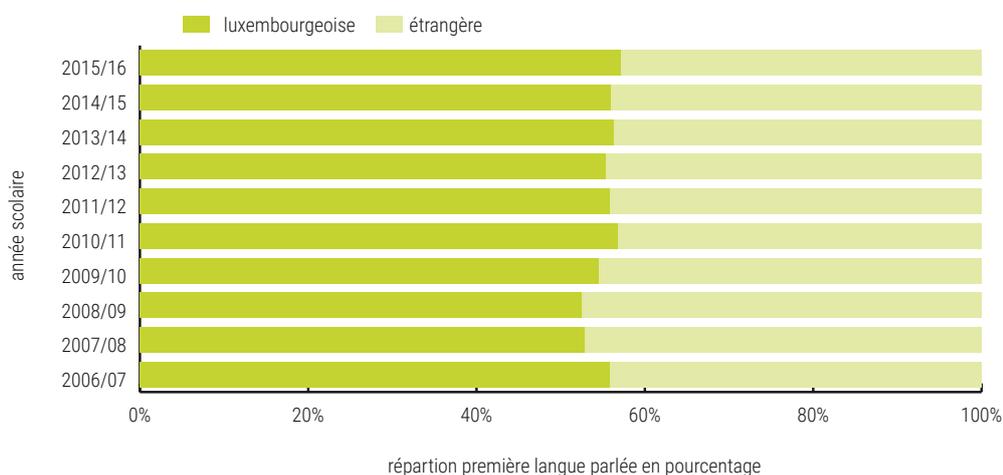
Développement de l'effectif moyen par groupe

	ANNÉE SCOLAIRE									
	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/011	2011/012	2012/013	2013/014	2014/015	2015/016
Communes / Syndicats	96	100	103	102	103	100	106	106	105	105
Groupes	180	195	215	229	227	233	230	234	221	221
Moyenne élèves/groupe	20,4	19,8	18,8	17,9	17,4	18,2	18,0	18,3	18,3	18,9

Développement du rapport entre élèves luxembourgeois et élèves étrangers

NATIONALITÉ	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
luxembourgeoise	2 047 55,8 %	2 041 52,8 %	2 119 52,5 %	2 237 54,5 %	2 249 56,8 %	2 377 55,8 %	2 288 55,3 %
étrangère	1 624 44,2 %	1 824 47,2 %	1 917 47,5 %	1 868 45,5 %	1 712 43,2 %	1 881 44,2 %	1 853 44,7 %
Total	3 671 100,0 %	3 865 100,0 %	4 036 100,0 %	4 105 100,0 %	3 961 100,0 %	4 258 100,0 %	4 141 100,0 %

NATIONALITÉ	2013/2014	2014/2015	2015/2016
luxembourgeoise	2 413 56,3 %	2 263 55,9 %	2 389 57,1 %
étrangère	1 870 43,7 %	1 782 44,1 %	1 794 42,9 %
Total	4 283 100,0 %	4 045 100,0 %	4 183 100,0 %



RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CYCLE

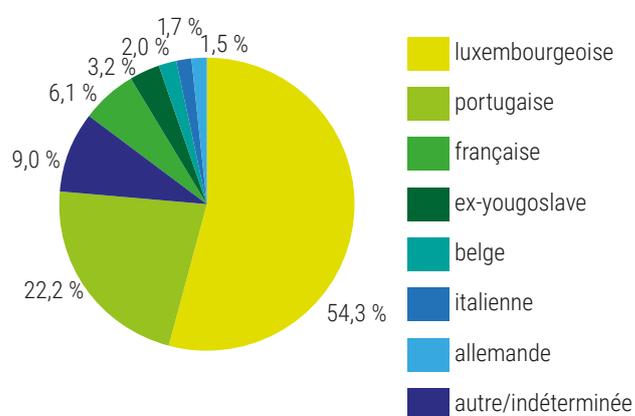
1.2. CYCLE 1 - PRÉSCOLAIRE

1.2.1. RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ ET PAR GENRE

Le nombre de classes préscolaires pour l'année 2015/2016 s'élève à 676 classes avec 11 027 élèves.

L'effectif moyen par classe s'élève à 16,3 élèves.

NATIONALITÉ	FILLES	GARÇONS	TOTAL	
luxembourgeoise	2 892	3 095	5 987	54,3 %
portugaise	1 181	1 269	2 450	22,2 %
française	319	350	669	6,1 %
ex-yougoslave	169	187	356	3,2 %
belge	104	118	222	2,0 %
italienne	97	90	187	1,7 %
allemande	87	78	165	1,5 %
autre/indéterminée	450	541	991	9,0 %
Total	5 299	5 728	11 027	100,0 %
%	48,1 %	51,9 %	100,00 %	



1.2.2. RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ ET PAR ÂGE

NATIONALITÉ	ÂGE DES ÉLÈVES AU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2015					TOTAL
	3	4	5	6	>=7	
luxembourgeoise		2 871	2 970	140	6	5 987
portugaise		1 143	1 202	102	3	2 450
française		341	314	14		669
ex-yougoslave	1	175	152	27	1	356
belge		106	113	3		222
italienne		88	87	12		187
allemande		77	83	5		165
autre/indéterminée	10	460	494	24	3	991
Total	11	5 261	5 415	327	13	11 027
%	0,1 %	47,7 %	49,1 %	3,0 %	0,1 %	

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CYCLE

1.2.3. RÉPARTITION PAR LANGUE PARLÉE

Répartition par nationalité et par langue parlée

NATIONALITÉ	1 ^{ÈRE} LANGUE PARLÉE														TOTAL
	LUXEM- BOURGEOISE	PORTUGAISE	FRANÇAISE	ITALIENNE	ALLEMANDE	ANGLAISE	AUTRE								
luxembourgeoise	3 898	65,1 %	663	11,1 %	698	11,7 %	74	1,2 %	70	1,2 %	48	0,8 %	536	9,0 %	5 987
portugaise	12	0,5 %	2 311	94,3 %	60	2,4 %	1	0,0 %		0,0 %	2	0,1 %	64	2,6 %	2 450
française	1	0,1 %	6	0,9 %	606	90,6 %	3	0,4 %	5	0,7 %	10	1,5 %	38	5,7 %	669
ex-yougoslave	1	0,3 %		0,0 %	2	0,6 %			2				351	98,6 %	356
belge	6	2,7 %	1	0,5 %	160	72,1 %			5	2,3 %	5	2,3 %	45	20,3 %	222
italienne	2	1,1 %	7	3,7 %	17	9,1 %	130	69,5 %		0,0 %	3	1,6 %	28	15,0 %	187
allemande	8	4,8 %	1	0,6 %	21	12,7 %	1	0,6 %	101	61,2 %	8	4,8 %	25	15,2 %	165
autre/ indéterminée	11	1,1 %	65	6,6 %	93	9,4 %	7	0,7 %	11	1,1 %	117	11,8 %	687	69,3 %	991
Total	3 939	35,7 %	3 054	27,7 %	1 657	15,0 %	216	2,0 %	194	1,8 %	193	1,8 %	1 774	16,1 %	11 027

Bilinguisme

1 ^{ÈRE} LANGUE PARLÉE	ÉLÈVES BILINGUES/2 ^E LANGUE PARLÉE						TOTAL ÉLÈVES BILINGUES	TOTAL	
	ÉLÈVES MONOLINGUES	LUXEMBOURGEOISE	FRANÇAISE	ALLEMANDE	AUTRE				
luxembourgeoise	3 113	29,0 %		307	106	413	826	7,7 %	3 939
portugaise	2 319	21,6 %	311	355	6	63	735	6,8 %	3 054
française	1 000	9,3 %	272		31	354	657	6,1 %	1 657
italienne	132	1,2 %	28	25	1	30	84	0,8 %	216
anglais	113	1,1 %	21	19	11	29	80	0,7 %	193
allemande	89	0,8 %	43	27		35	105	1,0 %	194
autre/indéterminée	1 209	11,3 %	190	182	34	159	565	5,3 %	1 774
Total	7 975	74,3 %	865	915	189	1 083	3 052	28,4 %	11 027

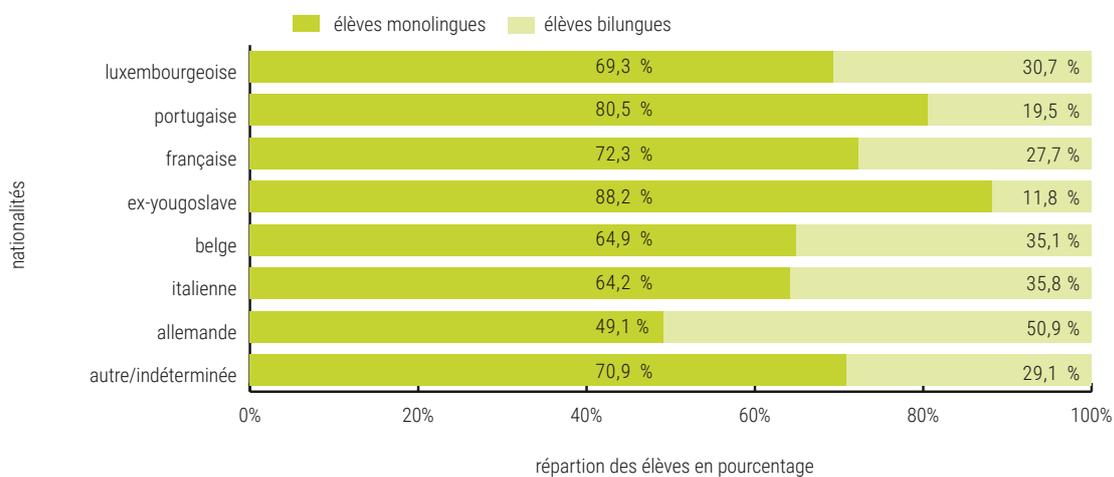
RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CYCLE

Élèves ne parlant aucune des 3 langues officielles du pays à la maison

	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Élèves	2 897	2 859	3 244	3 294	3 492	3 696	3 991	4 065	4 020	4 054
%	29,0 %	29,1 %	32,6 %	32,9 %	34,3 %	35,4 %	37,2 %	37,8 %	36,7 %	36,8 %

4 054 élèves (36,8 %) fréquentant l'éducation préscolaire ne parlent aucune des trois langues officielles du pays (ni comme 1^{re} langue parlée, ni comme 2^e langue parlée).

Pourcentage des élèves mono- et bilingues par nationalité



RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CYCLE

1.2.4. RÉTROSPECTIVE CYCLE 1 - PRÉSCOLAIRE

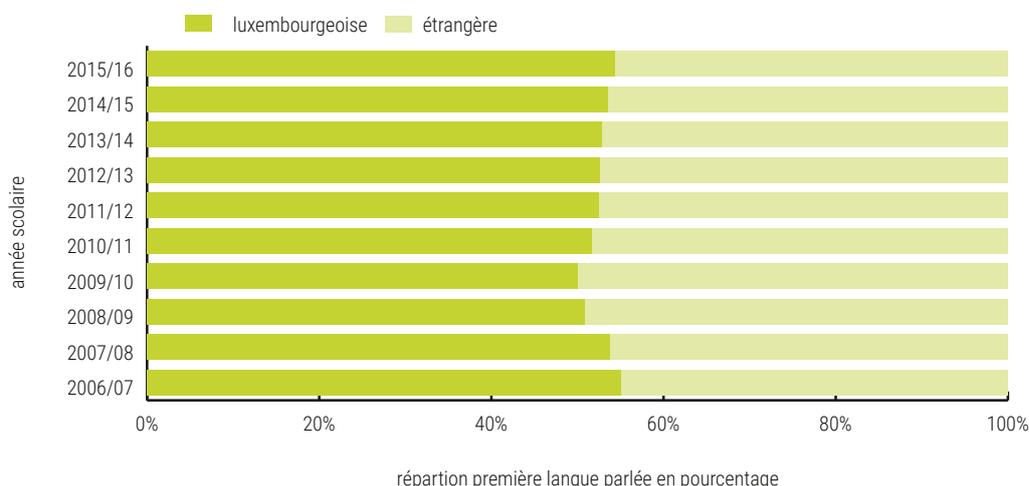
Développement de l'effectif moyen par classe

	ANNÉE SCOLAIRE									
	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Classes	654	643	646	646	651	656	677	689	711	676
Élèves	10 001	9 824	9 966	10 026	10 195	10 434	10 740	10 748	10 948	11 027
Moyenne élèves/classe	15,3	15,3	15,4	15,5	15,7	15,9	15,9	15,6	15,4	16,3

Développement du rapport entre élèves luxembourgeois et élèves étrangers

NATIONALITÉ	2006/2007		2007/2008		2008/2009		2009/2010		2010/2011		2011/2012		2012/2013	
luxembourgeoise	5 514	55,1 %	5 282	53,8 %	5 071	50,9 %	5 018	50,0 %	5 266	51,7 %	5 483	52,5 %	5 653	52,6 %
étrangère	4 487	44,9 %	4 542	46,2 %	4 895	49,1 %	5 008	50,0 %	4 929	48,3 %	4 951	47,5 %	5 087	47,4 %
Total	10 001	100,0 %	9 824	100,0 %	9 966	100,0 %	10 026	100,0 %	10 195	100,0 %	10 434	100,0 %	10 740	100,0 %

NATIONALITÉ	2013/2014		2014/2015		2015/2016	
luxembourgeoise	5 673	52,8 %	5 859	53,5 %	5 987	54,3 %
étrangère	5 075	47,2 %	5 089	46,5 %	5 040	45,7 %
Total	10 748	100,0 %	10 948	100,0 %	11 027	100,0 %



2. LES CYCLES 2 - 4 DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Les cycles 2 - 4 correspondent à l'ancien enseignement primaire :

- le cycle 2 concerne les enfants de 6 et 7 ans
- le cycle 3 concerne les enfants de 8 et 9 ans
- le cycle 4 concerne les enfants de 10 et 11 ans

Chaque cycle a en principe une durée de deux ans. À la fin de chaque cycle, l'élève doit avoir acquis les socles de compétences, c'est-à-dire les objectifs d'apprentissage, pour pouvoir continuer son parcours au cycle suivant. Dans des cas exceptionnels, l'élève peut passer un cycle en un an ou avoir besoin de 3 ans pour atteindre les socles définis.

Cette organisation permet davantage de souplesse dans la gestion des apprentissages. La gestion pratique de l'organisation du cycle appartient aux écoles.

Chaque classe est prise en charge par un titulaire de classe. Les enseignants travaillent en équipes pédagogiques, mais chaque titulaire garde sa responsabilité à l'égard des élèves de sa classe.

Le plan d'études définit pour chaque cycle les connaissances et compétences que l'élève devra avoir acquises pour avancer au cycle suivant. L'organisation en cycles permet de certifier chaque deuxième année si l'élève possède les compétences nécessaires à la poursuite de son parcours scolaire.

Si un élève n'arrive pas à atteindre le socle de compétences en deux ans, l'équipe pédagogique met en place un programme adapté sur trois ans. Les compétences à acquérir s'inscrivent dans les domaines de développement et d'apprentissage et sont définis à l'article 7 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental :

1. l'alphabétisation, les langues allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que l'ouverture aux langues;
2. les mathématiques;
3. l'éveil aux sciences et les sciences humaines et naturelles;
4. l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé;
5. l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, les arts et la musique;
6. la vie en commun et les valeurs enseignées à travers l'éducation morale et sociale ou l'instruction religieuse et morale.

Les élèves des classes primaires sont inscrits sur demande des parents soit dans le cours d'éducation morale et sociale, soit dans le cours d'instruction religieuse et morale.

L'éducation aux médias est intégrée dans les différents domaines.

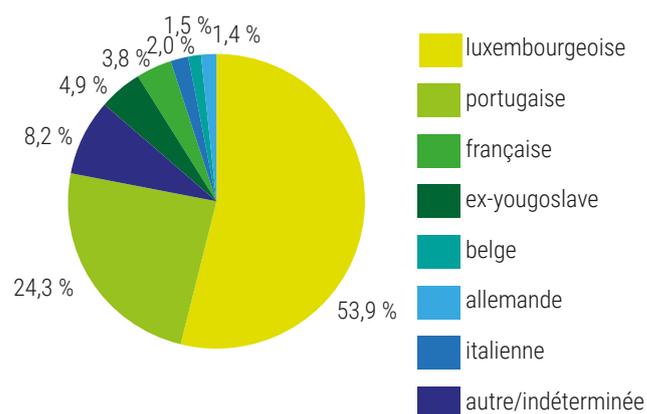
Les sujets de promotion de la santé sont définis conjointement par les ministres ayant l'Éducation et la Santé dans leurs attributions.

Les activités d'appui pendant et en dehors des heures de classe et l'aide aux devoirs à domicile soutiennent les apprentissages.

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CYCLE

2.1. RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ ET PAR SEXE

NATIONALITÉ	FILLES	GARÇONS	TOTAL	
luxembourgeoise	8 638	8 907	17 545	53,9 %
portugaise	3 846	4 054	7 900	24,3 %
ex-yougoslave	800	808	1 608	4,9 %
française	606	641	1 247	3,8 %
italienne	305	337	642	2,0 %
belge	236	259	495	1,5 %
allemande	220	238	458	1,4 %
autre/indéterminée	1 278	1 383	2 661	8,2 %
Total	15 929	16 627	32 556	100,0 %
%	48,9 %	51,1 %	100,0 %	



2.2. RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ ET PAR ÂGE

NATIONALITÉ	ÂGE DES ÉLÈVES AU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2015									
	5	6	7	8	9	10	11	12	13	GRAND TOTAL
luxembourgeoise	46	2 758	2 903	2 873	2 884	2 861	2 750	440	30	17 545
portugaise	14	1 093	1 256	1 260	1 256	1 232	1 284	462	43	7 900
ex-yougoslave	7	313	296	276	266	231	179	39	1	1 608
française	1	168	175	196	190	230	210	73	4	1 247
italienne	7	75	112	119	126	113	79	10	1	642
belge	1	83	83	75	79	77	83	14		495
allemande	5	82	74	73	70	73	69	11	1	458
autre/indéterminée	13	468	470	434	418	394	352	101	11	2 661
Total	94	5 040	5 369	5 306	5 289	5 211	5 006	1 150	91	32 556
%	0,3 %	15,5 %	16,5 %	16,3 %	16,2 %	16,0 %	15,4 %	3,5 %	0,3 %	100,0 %

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CYCLE

2.3. RÉPARTITION PAR LANGUE PARLÉE

Répartition par nationalité et par langue parlée

NATIONALITÉ	1 ^{ÈRE} LANGUE PARLÉE														
	LUXEMBOURGEOISE	PORTUGAISE	FRANÇAISE	ITALIENNE	ALLEMANDE	ANGLAISE	AUTRE/INDÉTERMINÉE	TOTAL							
luxembourgeoise	11 734	66,9 %	1 806	10,3 %	1 730	9,9 %	329	1,9 %	246	1,4 %	135	0,8 %	1 565	8,9 %	17 545
portugaise	61	0,8 %	7 522	95,2 %	124	1,6 %	10	0,1 %	3	0,0 %	6	0,1 %	174	2,2 %	7 900
ex-yougoslave	8	0,5 %	49	3,0 %	1 413	87,9 %	16	1,0 %	11		13		98	6,1 %	1 608
française	8	0,6 %	1	0,1 %	3	0,2 %		0,0 %	4	0,3 %	1	0,1 %	1 230	98,6 %	1 247
italienne	3	0,5 %	10	1,6 %	492	76,6 %	2	0,3 %	19	3,0 %	8	1,2 %	108	16,8 %	642
belge	11	2,2 %	14	2,8 %	73	14,7 %	332	67,1 %	4	0,8 %	7	1,4 %	54	10,9 %	495
allemande	17	3,7 %	5	1,1 %	53	11,6 %	3	0,7 %	321	70,1 %	9	2,0 %	50	10,9 %	458
autre/ indéterminée	32	1,2 %	227	8,5 %	179	6,7 %	11	0,4 %	34	1,3 %	308	11,6 %	1 870	70,3 %	2 661
Total	11 874	36,5 %	9 634	29,6 %	4 067	12,5 %	703	2,2 %	642	2,0 %	487	1,5 %	5 149	15,8 %	32 556

Bilinguisme

1 ^{ÈRE} LANGUE PARLÉE	ÉLÈVES BILINGUES/2 ^E LANGUE PARLÉE						TOTAL ÉLÈVES BILINGUES	TOTAL	
	ÉLÈVES MONOLINGUES	LUXEMBOURGEOISE	FRANÇAISE	ALLEMANDE	AUTRE				
luxembourgeoise	9 200	77,5 %		922	408	1 344	2 674	22,5 %	11 874
portugaise	6 464	67,1 %	1 939	980	35	216	3 170	32,9 %	9 634
française	2 104	51,7 %	975		106	882	1 963	48,3 %	4 067
italienne	291	41,4 %	194	110	6	102	412	58,6 %	703
allemande	255	39,7 %	186	73		128	387	60,3 %	642
anglaise	231	47,4 %	105	46	19	86	256	52,6 %	487
autre/indéterminée	3 093	60,1 %	958	447	158	493	2 056	39,9 %	5 149
Total	21 638	66,5 %	4 357	2 578	732	3 251	10 918	33,5 %	32 556

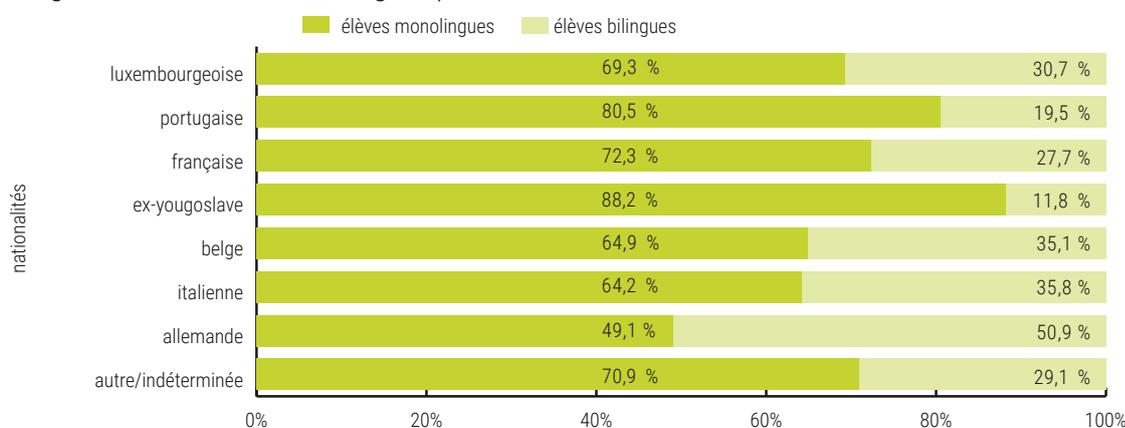
RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CYCLE

Élèves ne parlant aucune des 3 langues officielles du pays à la maison

	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Élèves	7 369	7 716	9 355	9 049	9 033	9 417	9 727	9 997	10 437	10 976
%	22,4 %	23,5 %	29,0 %	28,0 %	28,1 %	29,2 %	30,4 %	31,3 %	32,5 %	31,3 %

10 976 élèves (31,3 %) fréquentant l'enseignement primaire ne parlent aucune des trois langues officielles du pays (ni comme 1^{re} langue parlée, ni comme 2^e langue parlée).

Pourcentage des élèves mono- et bilingues par nationalité



répartition des élèves en pourcentage

2.4. ENSEIGNEMENT PUBLIC ET PRIVÉ SUBVENTIONNÉ

Le nombre total des classes de l'enseignement fondamental cycles 2 à 4 pour l'année 2015/2016 s'élève à 2 114 avec 32 556 élèves (2 108 classes dans l'enseignement public et 6 classes dans l'enseignement privé appliquant les programmes officiels).

ANNÉE D'ÉTUDES	ENSEIGNEMENT PUBLIC		ENSEIGNEMENT PRIVÉ APPLIQUANT LES PROGRAMMES OFFICIELS		ENSEIGNEMENT PUBLIC ET PRIVÉ	
	NOMBRE D'ÉLÈVES	NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE D'ÉLÈVES	NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE D'ÉLÈVES	NOMBRE DE CLASSES
Cycle 2.1	5 335	317	12	1	5 347	318
Cycle 2.2	6 212	421	15	1	6 227	422
Cycle 3.1	5 325	323	18	1	5 343	324
Cycle 3.2	5 747	389	18	1	5 765	390
Cycle 4.1	5 002	306	21	1	5 023	307
Cycle 4.2	4 837	352	14	1	4 851	353
Total	32 458	2 108	98	6	32 556	2 114
%	99,7 %	99,7 %	0,3 %	0,3 %	100,0 %	100,0 %

2.5. MORALE ÉDUCATION MORALE ET SOCIALE ET INSTRUCTION RELIGIEUSE

L'éducation morale et sociale est introduite par la loi du 10 juillet 1998 qui modifie l'article 26 de la loi du 10 août 1912 comme suit :

- Le cours d'éducation morale et sociale est donné par un instituteur dans les locaux de l'école que fréquentent les enfants à raison de deux leçons hebdomadaires fixées à différents jours de la semaine.
- Le cours d'Instruction religieuse et morale est donné dans les locaux que fréquentent les enfants à raison de deux leçons hebdomadaires fixées à différents jours de la semaine, conformément aux dispositions des Conventions conclues entre le Gouvernement et les Cultes en application de l'article 22 de la Constitution.
- Dans chaque classe le cours d'éducation morale et sociale et le cours d'Instruction religieuse et morale sont donnés aux mêmes heures.
- Le règlement grand-ducal du 3 août 1998 fixe les modalités d'inscription et l'organisation des cours d'éducation morale et sociale à l'école primaire :
 - L'enseignement primaire comprend un cours d'éducation morale et sociale et un cours d'Instruction religieuse et morale. Lors de son inscription à l'école primaire, tout élève sera inscrit, sur déclaration écrite de la personne responsable, soit au cours d'éducation morale et sociale soit au cours d'Instruction religieuse et morale.
 - Ne peuvent en principe être créées des classes regroupant uniquement des élèves soit d'éducation morale et sociale soit d'Instruction religieuse et morale, sauf s'il n'y a aucune demande pour l'un des deux cours.
 - Le cours d'éducation morale et sociale est dispensé par un instituteur, de préférence le titulaire de la classe, ou le cas échéant par un chargé de direction ou un chargé de cours ayant suivi une formation spéciale.

ANNÉE D'ÉTUDES	ÉDUCATION MORALE ET SOCIALE		INSTRUCTION RELIGIEUSE ET MORALE		TOTAL
	NOMBRE D'ÉLÈVES	POURCENTAGE	NOMBRE D'ÉLÈVES	POURCENTAGE	
Cycle 2.1	1 792	34,0 %	3 475	66,0 %	5 267
Cycle 2.2	1 993	32,0 %	4 230	68,0 %	6 223
Cycle 3.1	1 598	29,9 %	3 741	70,1 %	5 339
Cycle 3.2	1 760	30,5 %	4 003	69,5 %	5 763
Cycle 4.1	1 686	33,6 %	3 335	66,4 %	5 021
Cycle 4.2	1 674	34,5 %	3 177	65,5 %	4 851
Total	10 503	32,4 %	21 961	67,6 %	32 464

Pour 92 élèves le choix n'a pas été indiqué.

2.6. COURS D'ACCUEIL ET COURS D'APPUI

2.6.1. COURS D'ACCUEIL

Les enfants récemment arrivés au Luxembourg et inscrits dans le 1^{er} cycle alors qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment la langue luxembourgeoise ont droit à un cours d'accueil.

Ceux d'entre eux qui sont inscrits dans le 2^e, 3^e ou 4^e cycle et qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue allemande ou la langue française pour pouvoir suivre les cours de l'enseignement fondamental, ont également droit à un cours d'accueil.

Ces élèves peuvent suivre un ou plusieurs cours d'accueil hebdomadaires en dehors de leur classe d'attache pour apprendre de manière intensive la ou les langues de l'école.

Les matières qui peuvent être dispensées dans les cours d'accueil sont :

- l'apprentissage intensif de l'allemand, suivi par une initiation à la langue française ;
- l'apprentissage intensif du français, suivi par une initiation à la langue allemande ;
- l'initiation à la langue luxembourgeoise ;
- les mathématiques en langue française, pour des élèves qui n'ont pas de connaissances suffisantes en langue allemande.

La grande majorité des classes d'accueil actuelles, où tous les enfants nouvellement arrivés au pays sont regroupés et suivent en principe le même programme indépendamment de leur niveau scolaire et de leur origine linguistique, seront remplacées par des cours d'accueil individuels ou en petits groupes, adaptés au profil individuel des élèves.

L'élève suit donc une partie des cours dans une classe d'attache, ensemble avec les enfants du même cycle. Le nombre des cours suivis dans la classe d'attache peut augmenter rapidement en fonction des progrès de l'élève.

2.6.2. CLASSES D'ACCUEIL

Pour des besoins exceptionnels dépassant le cadre communal, l'Etat est autorisé à créer des Classes Spécialisées d'Accueil de l'État pour enfants nouvellement installés au Luxembourg.

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CYCLE

2.7. RÉTROSPECTIVE CYCLE 2-4

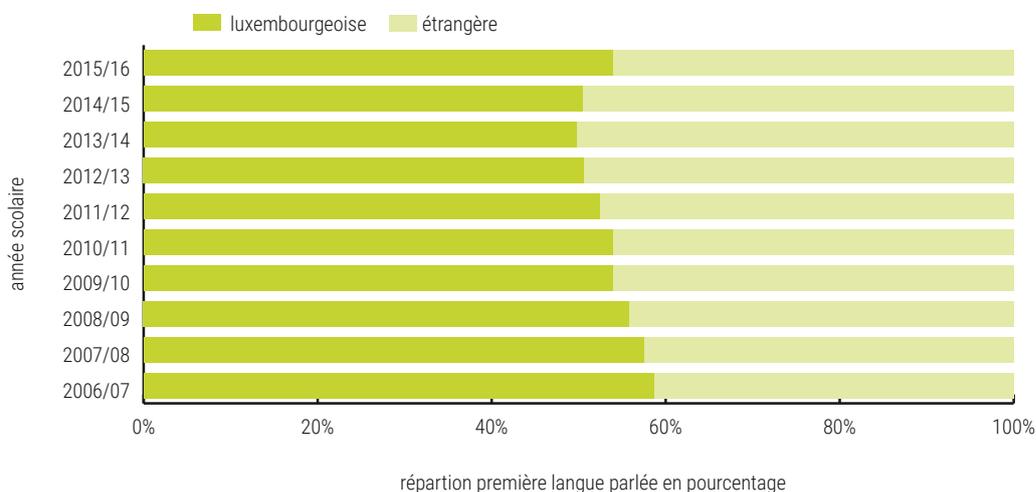
Développement de l'effectif moyen par classe

	ANNÉE SCOLAIRE									
	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Classes	2 096	2 096	2 093	2 105	2 084	2 093	2 128	2 079	2 110	2 114
Élèves	32 933	32 814	32 274	32 312	32 096	32 269	31 975	31 894	32 152	32 556
Moyenne élèves/classe	15,7	15,7	15,4	15,4	15,4	15,4	15,0	15,3	15,2	15,4

Développement du rapport entre élèves luxembourgeois et élèves étrangers

NATIONALITÉ	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
luxembourgeoise	19 306 58,6 %	18 861 57,5 %	18 012 55,8 %	17 427 53,9 %	16 808 52,4 %	16 342 50,6 %	15 976 50,0 %
étrangère	13 627 41,4 %	13 953 42,5 %	14 262 44,2 %	14 885 46,1 %	15 288 47,6 %	15 927 49,4 %	15 999 50,0 %
Total	32 933 100,0 %	32 814 100,0 %	32 274 100,0 %	32 312 100,0 %	32 096 100,0 %	32 269 100,0 %	31 975 100,0 %

NATIONALITÉ	2013/2014	2014/2015	2015/2016
luxembourgeoise	15 854 49,7 %	15 947 49,6 %	17 545 53,9 %
étrangère	16 040 50,3 %	16 205 50,4 %	15 011 46,1 %
Total	31 894 100,0 %	32 152 100,0 %	32 556 100,0 %



ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

1. L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services de l'éducation différenciée a généralisé la scolarité obligatoire pour tous les enfants à besoins éducatifs spécifiques. En effet, la loi du 10 août 1912 ne prévoyait pas la scolarisation d'enfants handicapés.

Suite à la modification de cette loi par la loi du 28 juin 1994 dite sur «l'intégration scolaire», ces élèves peuvent suffire à leur obligation scolaire

- dans des classes de l'enseignement régulier ;
- à temps partiel dans une classe respective de l'enseignement régulier ou de l'éducation différenciée ;
- dans le cadre des classes des centres et instituts spécialisés de l'éducation différenciée ;
- dans une institution spécialisée à l'étranger.

Les admissions dans les centres et instituts spécialisés de l'éducation différenciée se font sur proposition de la Commission médico-psychopédagogique nationale.

La population accueillie dans les centres et instituts de l'éducation différenciée correspond plus ou moins à 1 pourcent des élèves soumis à l'obligation scolaire.

Les centres et les instituts sont gérés par la direction de l'éducation différenciée qui fait partie du ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ils peuvent être regroupés selon leur destination spécifique:

Les instituts spécialisés:

- le Centre de Logopédie,
- l'Institut pour infirmes moteurs cérébraux,
- l'Institut pour enfants autistiques et psychotiques,
- le Centre d'intégration et observation scolaires,
- l'Institut pour déficients visuels.

Le Centre de logopédie, créé par la loi du 16 août 1968, dispose d'une autonomie face à la direction de l'éducation différenciée quant à sa gestion.

Les centres d'éducation différenciée régionaux (CED), créés à l'époque par les communes et repris par l'État sur base de la loi du 10 janvier 1989.

Les centres de propédeutique professionnelle (CPP)

Les services assurant une assistance ambulatoire

Il s'agit du travail en ambulatoire du Centre de Logopédie, de l'Institut pour déficients visuels (IDV) et des équipes multiprofessionnelles de l'éducation différenciée (ancien Service Ré-éducatif ambulatoire (SREA) et ancien Service de Guidance de l'Enfance (SGE)). Les enfants bénéficiant d'une assistance ou d'une aide d'un ou de plusieurs des services mentionnés sont inscrits dans une classe de l'enseignement fondamental ou dans un centre ou institut spécialisé de l'éducation différenciée.

Les institutions subventionnées par l'État moyennant une convention:

- Liewenshaff Päerdsatelier,
- Lëtzebuerger Aktiounskrees Psychomotorik / Service de consultation et d'aide psychomotrice (LAP/SCAP),
- Schrëtt fir Schrëtt a.s.b.l.

1.1. LA SCOLARISATION À L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

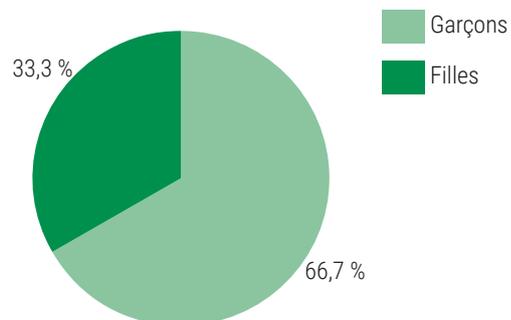
Pour l'année scolaire 2015/2016, 918 élèves ont fréquenté les structures scolaires faisant partie de l'éducation différenciée.

1.1.1. RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS LES DIFFÉRENTS CENTRES ET INSTITUTS

CENTRE RÉGIONAL/INSTITUT SPÉCIALISÉ	LOCALITÉ	NOMBRE D'ÉLÈVES
Centres régionaux: Centres d'éducation différenciée (CED)	CED Clervaux	28
	CED Differdange	48
	CED Echternach	25
	CED Esch-sur-Alzette	75
	CED Luxembourg	51
	CED Roeser/Rumelange	11
	CED Roodt-Syre	32
	CED Warken	61
Centres de propédeutique professionnelle (CPP)	CPP Clervaux	13
	CPP Esch	19
	CPP Walferdange	56
	CPP Warken	24
Total Centres régionaux		443
Centre de logopédie	Luxembourg	332
Centre d'intégration scolaire (CIS Cessange)	Luxembourg	
Centre d'observation	Kehlen/Olm	11
Institut pour enfants autistiques et psychotiques	Leudelage	59
Institut pour infirmes moteurs cérébraux	Luxembourg	73
Total Instituts spécialisés		475
Total Centres régionaux et Instituts spécialisés		918

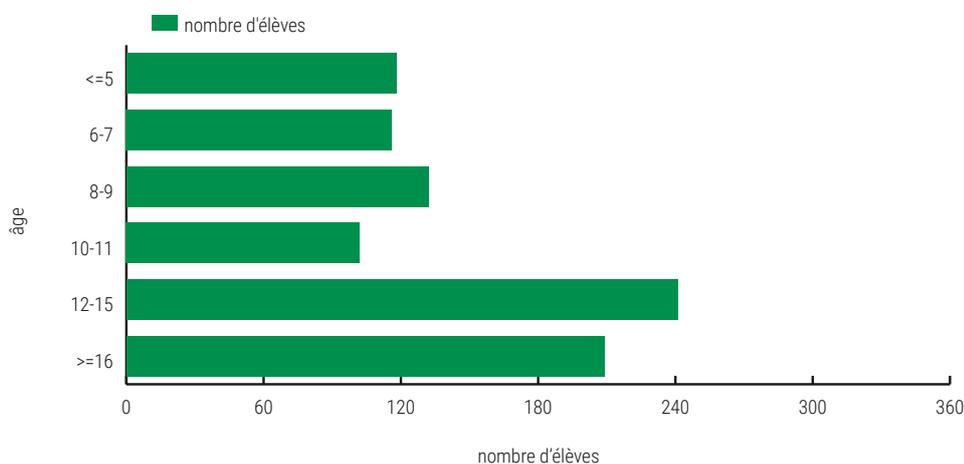
1.1.2. RÉPARTITION PAR SEXE

CENTRE RÉGIONAL/INSTITUT SPÉCIALISÉ	FILLES	GARÇONS	TOTAL
CED/ CPP	172	271	443
Centre de logopédie	93	239	332
Centre d'intégration scolaire	0	11	11
Centre d'observation			
Institut pour enfants autistiques et psychotiques	12	61	73
Institut pour infirmes moteurs cérébraux	29	30	59
Total	306	612	918
	33,3 %	66,7 %	



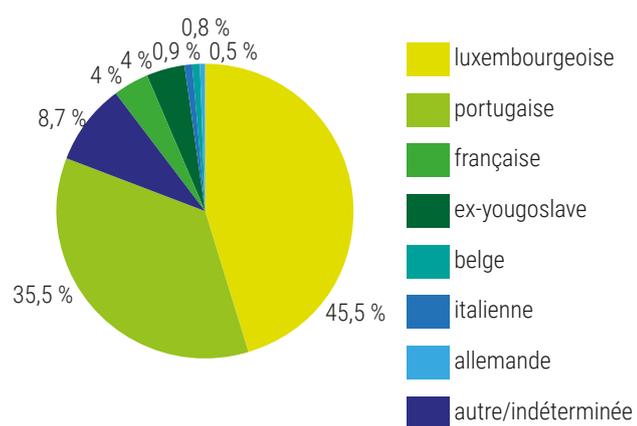
1.1.3. RÉPARTITION PAR ÂGE

CENTRE RÉGIONAL/INSTITUT SPÉCIALISÉ	ÂGE DES ÉLÈVES AU 1ER SEPTEMBRE 2015						TOTAL
	<=5	6-7	8-9	10-11	12-15	>=16	
CED/ CPP	1	5	41	45	178	173	443
Centre de Logopédie	105	89	77	36	18	7	332
Centre d'intégration scolaire							
Centre d'observation			3	1	6	1	11
Institut pour enfants autistiques et psychotiques	5	11	5	13	25	14	73
Institut pour infirmes moteurs cérébraux	7	11	6	7	14	14	59
Total	118	116	132	102	241	209	918
	12,8%	12,7%	14,3%	11,2%	26,2%	22,8%	100,0%



1.1.4. RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ

CENTRE RÉGIONAL/INSTITUT SPÉCIALISÉ	NATIONALITÉ								TOTAL
	LUXEMBOURGEOISE	PORTUGAISE	FRANÇAISE	ITALIENNE	EX-YOUGOSLAVE	BELGE	ALLEMANDE	AUTRE	
CED/ CPP	223	147	16	4	15	2	2	34	443
Centre de logopédie	147	131	12	2	13	1	2	24	332
Centre d'intégration scolaire									0
Centre d'observation	7	3	1						11
Institut pour enfants autistiques et psychotiques	26	23	5	1	5	2		11	73
Institut pour infirmes moteurs cérébraux	15	22	3	1	4	2	1	11	59
Total	418	326	37	8	37	7	5	80	918
	45,5 %	35,5 %	4,0 %	0,9 %	4,0 %	0,8 %	0,5 %	8,7 %	100,0 %



1.2. LE TRAVAIL EN AMBULATOIRE

Les services qui assurent une assistance ambulatoire sont:

- le Centre de logopédie,
- l'Institut pour déficients visuels (IDV),
- les équipes multiprofessionnelles (anciennement: le Service Ré-éducatif ambulatoire (SREA), le Service de Guidance de l'Enfance (SGE)).

1.2.1. LE CENTRE DE LOGOPÉDIE

Le Centre de Logopédie n'assure pas seulement la scolarisation d'élèves avec déficiences auditives ou troubles du langage et de la parole, mais suit également les élèves en question dans les classes de l'enseignement fondamental.

Chaque professeur d'enseignement logopédique fait le dépistage systématique dans toutes les classes du premier cycle de son secteur et travaille en ambulatoire avec les enfants dépistés ou signalés par les parents, les médecins, les services ou les institutions spécialisées.

La prise en charge en ambulatoire se fait dans les écoles, soit pendant les heures de classe, soit les après-midis libres en présence des parents. Une guidance des instituteurs est également assurée en cas de besoin.

En 2015/2016, 6 027 enfants troublés du langage et de la parole sont en traitement logopédique ambulatoire après le dépistage à l'éducation préscolaire (de 4 à 7 ans).

1.2.2. L'INSTITUT POUR DÉFICIENTS VISUELS (IDV)

Créé en 1975, l'Institut pour déficients visuels est une institution étatique au sein de l'éducation différenciée, dépendant du ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ses objectifs sont l'éducation, la scolarisation, l'autonomie et l'intégration familiale, scolaire et sociale des personnes aveugles et malvoyantes.

Toute prise en charge par les professionnels de l'IDV se fait conformément aux dispositions d'admission au sein de l'éducation différenciée sur décision de la commission médico-psycho-pédagogique.

Les personnes malvoyantes et aveugles sont encadrées par une équipe pluridisciplinaire comprenant:

- des enseignants spécialisés en pédagogie des aveugles et malvoyants,
- un psychologue,
- des instructeurs en basse vision,
- des éducateurs, des éducateurs gradués, des instructeurs en orientation et mobilité, des instructeurs en activités de la vie journalière, des enseignants d'éducation artistique et d'éducation musicale,
- des transpositeurs.

Le personnel de l'IDV intervient auprès des élèves

- selon le mode ambulatoire: en classe, en centre spécialisé ou à domicile,
- au sein de l'Institut lors de cours individuels ou en groupe.

RÉPARTITION PAR CYCLE D'ÉTUDES / ORDRE D'ENSEIGNEMENT

En 2015/2016, 123 enfants présentant des déficiences visuelles sont intégrés dans des classes de l'enseignement régulier et bénéficient d'un accompagnement de l'Institut pour déficients visuels.

RÉPARTITION PAR SEXE

SEXE	TOTAL ÉLÈVES	
Filles	58	47,2 %
Garçons	65	52,8 %
Total	123	100,0 %

RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ

NATIONALITÉ	TOTAL ÉLÈVES	
luxembourgeoise	53	43,1 %
portugaise	46	37,4 %
belge	1	0,8 %
française	5	4,1 %
allemande	2	1,6 %
autre	16	13,0 %
Total	123	100,0 %

RÉPARTITION PAR ÂGE DES ÉLÈVES

ÂGE DES ÉLÈVES AU 1ER SEPTEMBRE 2015	TOTAL	
<=5	13	10,6 %
6-7	25	20,3 %
8-9	20	16,3 %
10-11	19	15,4 %
>=12	46	37,4 %
Total	123	100,0 %

1.2.3. LES ÉQUIPES MULTIPROFESSIONNELLES DE L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

Au niveau de chaque arrondissement d'inspection, il est constitué au moins une équipe multiprofessionnelle qui a pour mission d'assurer, en collaboration avec le titulaire de classe, et, au besoin, avec l'équipe médico-socio-scolaire concernée, le diagnostic et la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques et de conseiller le titulaire de classe et l'équipe pédagogique dans la mise en œuvre de mesures de différenciation.

Ces équipes multiprofessionnelles comprennent du personnel de l'éducation différenciée et du Centre de logopédie, des instituteurs de l'enseignement spécial affectés à une commune de l'arrondissement et d'autres experts dans l'aide, l'appui et l'assistance à donner aux élèves en question.

(Article 27 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental)

1.2.3.1. PRISE EN CHARGE PAR LES ÉQUIPES MULTIPROFESSIONNELLES - ASSISTANCE EN CLASSE

La loi du 28 juin 1994 prévoit pour les enfants affectés d'un handicap sensoriel, moteur, mental ou comportemental la possibilité de les faire admettre dans les classes de l'enseignement ordinaire à côté de la seule possibilité auparavant de leur admission dans des centres et instituts de l'éducation différenciée. Ces enfants ont alors droit, en cas de besoin, à une aide spécifique qui est à organiser dans l'école.

Les équipes multiprofessionnelles assurent au niveau national ces assistances en classe au bénéfice des enfants à besoins éducatifs spécifiques qui sont intégrés dans l'enseignement régulier et organisent également des prises en charge spécifiques durant les après-midi libres.

En 2015/2016, 644 enfants handicapés, à besoins éducatifs spécifiques sont intégrés dans une classe de l'enseignement régulier en bénéficiant d'un appui de la part des équipes multiprofessionnelles.

1.2.3.2. PRISE EN CHARGE PAR LES ÉQUIPES MULTIPROFESSIONNELLES - PRISE EN CHARGE PSYCHOPÉDAGOGIQUE

Les psychologues et pédagogues des équipes multiprofessionnelles apportent leur aide aux enfants qui, par l'effet de problèmes éducatifs, psychologiques, psychosomatiques, neurologiques ou mentaux, rencontrent des difficultés de développement et d'épanouissement dans leur famille et à l'école, dans l'enseignement fondamental ou dans une institution scolaire de l'éducation différenciée.

Toute personne en contact avec un enfant en difficulté est libre de s'adresser aux équipes multiprofessionnelles. Les motifs de consultation peuvent être les suivants: problèmes d'éducation, difficultés scolaires, troubles du développement, problèmes du comportement, troubles psychopathologiques, conflits enfants-parents, problèmes liés à une déficience ou à un handicap.

L'instauration des centres de consultation régionaux permet d'éviter les déplacements pour les élèves. Dans la mesure du possible, les consultations sont assurées par une équipe pluridisciplinaire dont les membres travaillent sur rendez-vous. Les professionnels qui constituent les diverses équipes régionales viennent des domaines psychologique, pédagogique, médical et paramédical.

Pour les villes d'Esch-sur-Alzette et de Luxembourg il existe des services communaux qui assurent la prise en charge psychologique et pédagogique des enfants en âge d'obligation scolaire. Ne sont donc inclus dans ce tableau ni les élèves de la Ville de Luxembourg, ni ceux de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

RÉPARTITION PAR ARRONDISSEMENT D'INSPECTION

ARRONDISSEMENT D'INSPECTION	ÉLÈVES EN CONSULTATION
1	24
2	9
3	72
4	72
5	76
6	152
7	145
8	106
9	221
10	90
11	120
12	125
13	97
14	95
15	101
16	82
17	104
18	77
19	81
20	82
Total	1 931

RÉPARTITION PAR SEXE

SEXE	TOTAL ÉLÈVES	
Filles	645	33,4 %
Garçons	1 286	66,6 %
Total	1 931	100,0 %

RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ

NATIONALITÉ	TOTAL ÉLÈVES	
luxembourgeoise	1 024	53,0 %
portugaise	584	30,2 %
française	77	4,0 %
ex-yougoslave	68	3,5 %
belge	28	1,5 %
italienne	20	1,0 %
allemande	16	0,8 %
autre/inéterminée	114	5,9 %
Total	1 931	100,0 %

RÉPARTITION PAR ÂGE DES ÉLÈVES

ÂGE DES ÉLÈVES AU 1ER SEPTEMBRE 2015	TOTAL ÉLÈVES	
<=5	148	7,7 %
6-7	413	21,4 %
8-9	555	28,7 %
10-11	463	24,0 %
>=12	352	18,2 %
Total	1 931	100,0 %

PROMOTION DES ELEVES

Le titulaire de classe, en collaboration avec les membres de l'équipe pédagogique qui interviennent auprès de ses élèves, effectue des évaluations périodiques du travail et de la progression scolaire des élèves par rapport aux socles de compétences et aux objectifs du programme fixés par le plan d'études. L'évaluation vise en premier lieu l'amélioration des performances de chaque élève.

Au cours d'un cycle d'apprentissage, l'évaluation est formative.

À la fin d'un cycle, l'évaluation est certificative. L'évaluation certificative se base sur une variété de travaux pour témoigner de l'atteinte du socle de compétences du cycle ou d'un niveau de compétence inférieur ou supérieur.

(Règlement grand-ducal du 6 juillet 2009 déterminant les modalités d'évaluation des élèves ainsi que le contenu du dossier d'évaluation.)

1. L'ÉVALUATION CERTIFICATIVE AU CYCLE 1

À la fin du cycle 1, dont la durée peut varier en fonction des besoins de l'élève soit entre une et trois années, soit entre deux et quatre années si l'enfant a fréquenté une classe d'éducation précoce, l'évaluation est certificative. Sous forme d'un bilan de fin de cycle, elle certifie que l'élève a développé les compétences qui lui permettent de continuer avec succès ses apprentissages au cycle 2.

1.1. ALLONGEMENT DE CYCLE

NATIONALITÉ	TOTAL ÉLÈVES DU CYCLE 1-PRÉSCOLAIRE*	ÉLÈVES EN CYCLE RALLONGÉ EN 2015/2016	
luxembourgeoise	5 987	126	2,1 %
portugaise	2 450	96	3,9 %
française	669	11	1,6 %
ex-yougoslave	356	24	6,7 %
belge	222	2	0,9 %
italienne	187	12	6,4 %
allemande	165	4	2,4 %
autre/indéterminée	991	20	2,0 %
Total	11 027	295	2,7 %

* Cycle 1.1, cycle 1.2 et cycle 1 -rallongé, sans cycle 1 - précoce

RÉTROSPECTIVE

	2006/07	2007/08	2008/09**	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
Élèves en cycle rallongé	198	188	173	161	192	219	244
%	2,0%	1,9%	1,7%	1,6%	1,9%	2,1%	2,3%
	2013/14	2014/15	2015/16				
Élèves en cycle rallongé	237	271	295				
%	2,2 %	2,5 %	2,7 %				

** Jusqu'en 2008/2009: élèves à retard scolaire

1.2. ADMISSIONS ANTICIPÉES AU CYCLE 2 DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Pour l'année scolaire 2015/2016, 91 enfants ont été admis en cycle 2.1 à l'âge de 5 ans (1,7 % d'admissions anticipées pour tous les enfants admis).

NATIONALITÉ	TOTAL ÉLÈVES EN CYCLE 2.1	ADMISSIONS ANTICIPÉES	
luxembourgeoise	2 835	44	1,6 %
portugaise	1 220	14	1,1 %
française	328	7	2,1 %
ex-yougoslave	181	1	0,6 %
belge	80	7	8,8 %
italienne	88	1	1,1 %
allemande	79	4	5,1 %
autre/indéterminée	536	13	2,4 %
Total	5 347	91	1,7 %

RÉTROSPECTIVE

NATIONALITÉ	2006/07		2007/08		2008/09		2009/10		2010/11		2011/12		2012/13	
luxembourgeoise	53	1,7 %	56	1,9 %	36	1,3 %	49	1,8 %	62	2,5 %	50	2,0 %	40	1,5 %
étrangère	21	0,8 %	38	1,5 %	19	0,8 %	24	1,0 %	34	1,3 %	33	1,2 %	25	1,0 %
Total	74	1,3 %	94	1,7 %	55	1,1 %	73	1,4 %	96	1,9 %	83	1,6 %	65	1,3 %

NATIONALITÉ	2013/14		2014/15		2015/16	
luxembourgeoise	56	2,0 %	42	1,5 %	44	1,6 %
étrangère	26	1,0 %	20	0,8 %	47	1,9 %
Total	82	1,6 %	62	1,2 %	91	1,7 %

2. L'ÉVALUATION AUX CYCLES 2 - 4

À la fin de chaque cycle dont la durée peut varier entre une et trois années en fonction des besoins de l'élève, l'évaluation est certificative. Le bilan de fin de cycle certifie à l'élève l'atteinte du socle de compétences du cycle.

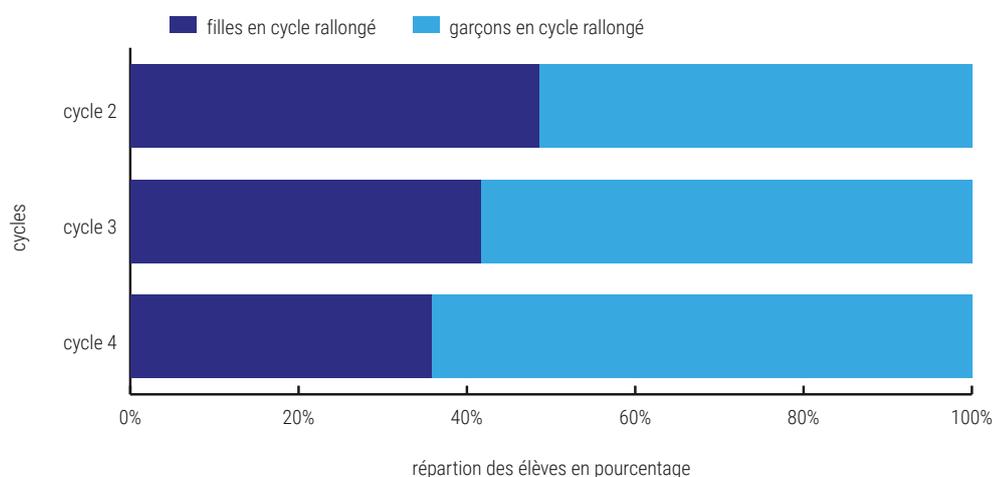
Il décrit également les niveaux de compétence atteints dans les domaines de développement et d'apprentissage qui ne sont pas pris en compte pour la décision de promotion.

Le bilan de fin de cycle est établi par l'équipe pédagogique qui se base sur une interprétation des performances de l'élève par rapport aux performances attendues à la fin du cycle. L'équipe pédagogique fournit également aux enseignants du cycle suivant l'information qui leur sera utile pour offrir aux élèves les mesures d'aide ou d'enrichissement nécessaires à leurs besoins.

Parmi les 32 556 élèves fréquentant une classe des cycles 2 - 4 de l'enseignement public et privé suivant les programmes officiels du ministère 1 392 élèves (4,3 %) sont en cycle rallongé en 2015/2016.

RÉPARTITION PAR SEXE

CYCLE D'ÉTUDES	TOTAL ÉLÈVES	TOTAL ÉLÈVES EN CYCLE RALLONGÉ		DONT FILLES		DONT GARÇONS	
Cycle 2	11 574	784	6,8 %	381	48,6 %	403	51,4 %
Cycle 3	11 108	555	5,0 %	231	41,6 %	324	58,4 %
Cycle 4	9 874	53	0,5 %	19	35,8 %	34	64,2 %
Total	32 556	1 392	4,3 %	631	45,3 %	761	54,7 %



3. DÉCISIONS DE PROMOTION À LA FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Le plan d'études définit pour chaque cycle d'apprentissage le socle de compétences à atteindre par un élève pour suivre avec fruit l'enseignement dans le cycle subséquent.

Sur décision de l'équipe pédagogique, basée sur le bilan de fin de cycle, un élève qui, après une année d'enseignement, a atteint le socle de compétences défini pour le cycle, peut être admis au cycle suivant. Il s'agit dans ce cas d'une admission anticipée.

En cas de désaccord avec la décision de l'équipe pédagogique, les parents peuvent introduire dans le délai de 15 jours un recours auprès de l'inspecteur d'arrondissement qui statue endéans un mois.

Sur décision de l'équipe pédagogique, un élève peut bénéficier d'une année supplémentaire pour atteindre le socle de compétences du cycle.

Avant la prise de décision et dès que des difficultés d'apprentissage apparaissent, les élèves concernés bénéficient des mesures de différenciation pédagogique par la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. Les parents sont régulièrement informés des progrès de leur enfant.

La décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise ni avant le premier trimestre de la deuxième année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année.

Après concertation avec les parents, l'équipe pédagogique leur communique la décision de recourir à une année supplémentaire avant le 15 juin de l'année scolaire en cours.

En cas de désaccord avec la décision de l'équipe pédagogique, les parents peuvent introduire dans le délai de 15 jours un recours auprès de l'inspecteur d'arrondissement qui statue endéans un mois.

4. RETARD SCOLAIRE

Parmi les 32 556 élèves fréquentant une classe des cycles 2.1 - 4.2 de l'enseignement fondamental de l'enseignement public et privé suivant les programmes officiels du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, en 2015/2016, 6 631 élèves (20,4 %) ont un retard scolaire. Ce dernier peut s'élever à une, deux ou, sous certaines conditions, à trois ou plus d'années (scolarisation retardée ou sursis). Le retard est calculé par rapport à l'âge normal. La notion d'âge normal admet que les élèves ont été scolarisés en cycle 2.1 (1^{ère} année d'études pour les élèves scolarisés avant 2009/2010) à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont suivi chaque cycle en deux années.

4.1. RETARD SCOLAIRE PAR CYCLES D'ÉTUDES

CYCLE D'ÉTUDES	TOTAL ÉLÈVES	RETARD SCOLAIRE						TOTAL RETARD SCOLAIRE	
		D'UNE ANNÉE		DE DEUX ANNÉES		DE TROIS ANNÉES ET PLUS			
Cycle 2.1	5 347	379	7,1 %	16	0,3 %	3	0,1 %	398	7,4 %
Cycle 2.2	6 227	1 027	16,5 %	118	1,9 %	1	0,0 %	1 146	18,4 %
Cycle 3.1	5 343	996	18,6 %	111	2,1 %	4	0,1 %	1 111	20,8 %
Cycle 3.2	5 765	1 302	22,6 %	276	4,8 %	6	0,1 %	1 584	27,5 %
Cycle 4.1	5 023	1 157	23,0 %	126	2,5 %	2	0,0 %	1 285	25,6 %
Cycle 4.2	4 851	1 018	21,0 %	89	1,8 %	0	0,0 %	1 107	22,8 %
Total	32 556	5 879	18,1 %	736	2,3 %	16	0,0 %	6 631	20,4 %

4.2. RETARD SCOLAIRE PAR CYCLE D'ÉTUDES ET PAR SEXE

CYCLE D'ÉTUDES	SEXE	TOTAL ÉLÈVES	TOTAL RETARD SCOLAIRE	
Cycle 2.1	Filles	2 644	158	6,0 %
	Garçons	2 703	240	8,9 %
Cycle 2.2	Filles	3 041	533	17,5 %
	Garçons	3 186	613	19,2 %
Cycle 3.1	Filles	2 647	507	19,2 %
	Garçons	2 696	604	22,4 %
Cycle 3.2	Filles	2 742	675	24,6 %
	Garçons	3 023	909	30,1 %
Cycle 4.1	Filles	2 489	601	24,1 %
	Garçons	2 534	684	27,0 %
Cycle 4.2	Filles	2 366	504	21,3 %
	Garçons	2 485	603	24,3 %
Total	Filles	15 929	2 978	18,7 %
	Garçons	16 627	3 653	22,0 %

4.3. RETARD SCOLAIRE PAR CYCLE D'ÉTUDES ET PAR NATIONALITÉ

CYCLE D'ÉTUDES	NATIONALITÉ	TOTAL ÉLÈVES	TOTAL RETARD SCOLAIRE	
Cycle 2.1	luxembourgeoise	2 835	148	5,2 %
	non-luxembourgeoise	2 512	250	10,0 %
Cycle 2.2	luxembourgeoise	3 184	373	11,7 %
	non-luxembourgeoise	3 043	773	25,4 %
Cycle 3.1	luxembourgeoise	2 894	367	12,7 %
	non-luxembourgeoise	2 449	744	30,4 %
Cycle 3.2	luxembourgeoise	3 098	591	19,1 %
	non-luxembourgeoise	2 667	993	37,2 %
Cycle 4.1	luxembourgeoise	2 738	462	16,9 %
	non-luxembourgeoise	2 285	823	36,0 %
Cycle 4.2	luxembourgeoise	2 796	437	15,6 %
	non-luxembourgeoise	2 055	670	32,6 %
Total	luxembourgeoise	17 545	2 378	13,6 %
	non-luxembourgeoise	15 011	4 253	28,3 %

NATIONALITÉ	TOTAL ÉLÈVES	RETARD SCOLAIRE			TOTAL
		D'UNE ANNÉE	DE DEUX ANNÉES	DE TROIS ANNÉES ET PLUS	
luxembourgeoise	17 545	2 156	218	4	2 378
		12,3 %	1,2 %	0,0 %	13,6 %
portugaise	7 900	2 380	368	8	2 756
		30,1 %	4,7 %	0,1 %	34,9 %
ex-yougoslave	1 249	300	47	2	349
		24,0 %	3,8 %	0,2 %	27,9 %
française	1 608	229	12		241
		14,2 %	0,7 %	0,0 %	15,0 %
italienne	495	100	12		112
		20,2 %	2,4 %	0,0 %	22,6 %
belge	642	80	7		87
		12,5 %	1,1 %	0,0 %	13,6 %
allemande	458	44	2		46
		9,6 %	0,4 %	0,0 %	10,0 %
autre/indéterminée	2 659	590	70	2	662
		22,2 %	2,6 %	0,1 %	24,9 %
Total	32 556	5 879	736	16	6 631
		18,1 %	2,3 %	0,0 %	20,4 %

4.4. RÉTROSPECTIVE

ANNÉE SCOLAIRE	RETARD	ANNÉE D'ÉTUDES						
		1 ^{RE} ANNÉE	2 ^E ANNÉE	3 ^E ANNÉE	4 ^E ANNÉE	5 ^E ANNÉE	6 ^E ANNÉE	1 ^{RE} -6 ^E ANNÉE
2006/2007	d'une année	8.2 %	14.3 %	18.8 %	19.0 %	20.9 %	19.8 %	16.8 %
	de deux années	0.8 %	1.8 %	3.4 %	4.5 %	5.3 %	3.3 %	3.2 %
	de trois années et plus	0.1 %	0.1 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %	0.2 %	0.2 %
2007/2008	d'une année	8.6 %	13.6 %	17.4 %	20.3 %	21.1 %	20.0 %	16.8 %
	de deux années	0.5 %	1.7 %	3.4 %	4.5 %	3.8 %	3.7 %	2.9 %
	de trois années et plus		0.1 %	0.2 %	0.3 %	0.2 %	0.0 %	0.1 %
2008/2009	d'une année	8.4 %	14.4 %	16.9 %	19.2 %	22.4 %	19.9 %	16.9 %
	de deux années	0.5 %	1.1 %	2.8 %	4.6 %	3.7 %	2.9 %	2.6 %
	de trois années et plus			0.1 %	0.1 %	0.1 %	0.1 %	0.1 %
		CYCLE2.1	CYCLE2.2	CYCLE3.1	CYCLE3.2	CYCLE4.1	CYCLE4.2	CYCLE 2-4
2009/2010	d'une année	6.9 %	13.8 %	17.1 %	18.9 %	20.8 %	21.6 %	16.5 %
	de deux années	0.4 %	1.2 %	2.2 %	4.1 %	3.7 %	2.6 %	2.4 %
	de trois années et plus			0.1 %	0.2 %	0.1 %	0.1 %	0.1 %
2010/2011	d'une année	4.8 %	14.1 %	16.3 %	20.0 %	19.4 %	19.2 %	15.8 %
	de deux années	0.2 %	1.2 %	1.8 %	3.1 %	2.8 %	2.8 %	2.0 %
	de trois années et plus	0.0 %	0.1 %	0.2 %	0.1 %	0.2 %	0.1 %	0.1 %
2011/2012	d'une année	6.4 %	14.9 %	16.0 %	20.6 %	20.0 %	18.4 %	16.1 %
	de deux années	0.3 %	1.2 %	1.7 %	3.6 %	2.3 %	2.0 %	1.9 %
	de trois années et plus	0.1 %	0.0 %	0.2 %	0.1 %	0.1 %	0.1 %	0.1 %
2012/2013	d'une année	6.3 %	16.0 %	16.6 %	21.0 %	21.0 %	18.8 %	16.7 %
	de deux années	0.3 %	1.2 %	1.7 %	3.7 %	2.7 %	1.6 %	1.9 %
	de trois années et plus	0.0 %	0.0 %	0.1 %	0.2 %	0.0 %	0.1 %	0.1 %
2013/2014	d'une année	7.1 %	16.2 %	17.8 %	22.5 %	20.3 %	19.1 %	17.2 %
	de deux années	0.2 %	1.6 %	1.5 %	4.3 %	2.7 %	1.8 %	2.0 %
	de trois années et plus	0.0 %	0.0 %	0.1 %	0.2 %	0.1 %	0.0 %	0.1 %
2014/2015	d'une année	6,4 %	17,4 %	17,7 %	23,3 %	23,1 %	19,0 %	17,8 %
	de deux années	0,2 %	1,6 %	2,2 %	3,8 %	2,8 %	1,6 %	2,0 %
	de trois années et plus	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
2015/2016	d'une année	7,1 %	16,5 %	18,6 %	22,6 %	23,0 %	21,0 %	18,1 %
	de deux années	0,3 %	1,9 %	2,1 %	4,8 %	2,5 %	1,8 %	2,3 %
	de trois années et plus	0,1 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

5. SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL VERS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016

À la fin de l'année scolaire 2015/2016, 5 063 élèves de l'enseignement fondamental ont été orientés vers l'enseignement postprimaire.

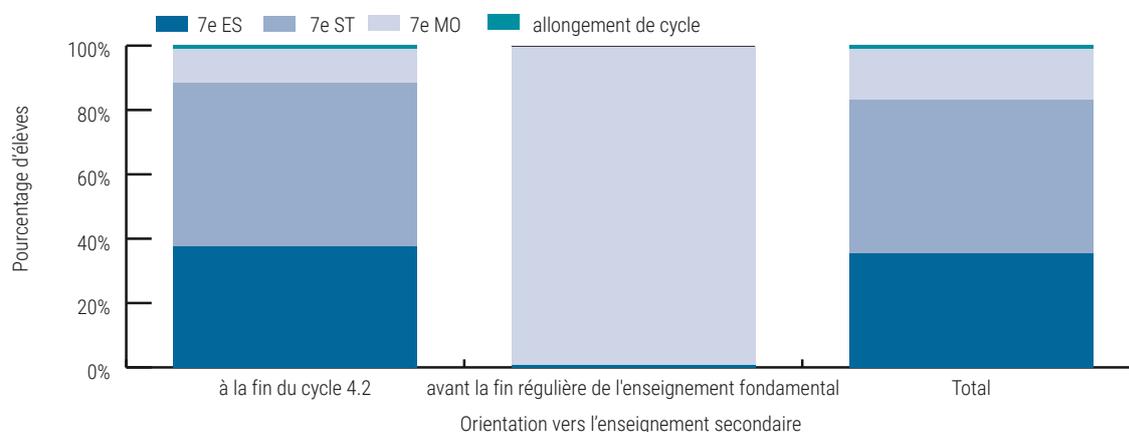
De ces élèves, 4 769 (94,2 %) avaient participé à la fin du cycle 4.2 à la procédure régulière d'orientation de l'enseignement fondamental vers l'enseignement post-primaire.

294 élèves (5,8 %) ont été orientés vers l'enseignement postprimaire avant la fin régulière de l'enseignement fondamental, en raison de leur âge, de leur retard scolaire ou, le cas échéant, de leurs capacités d'apprentissage avancées.

Si les parents l'acceptent, cet avis vaut admission soit dans une classe de 7^e de l'enseignement secondaire, soit dans une classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique, soit dans une classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.

ORIENTATIONS VERS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE	7 ^e ES	7 ^e ST	7 ^e MO	RALLONGEMENT DE CYCLE*	TOTAL	
à la fin du cycle 4.2	1 797	2 417	506	49	4 769	94,2 %
	37,7 %	50,7 %	10,6 %	1,0 %	100,0 %	
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	2	0	291	1	294	5,8 %
	0,7 %	0,0 %	99,0 %		99,7 %	
Total	1 799	2 417	797	50	5 063	100,0 %
	35,5 %	47,7 %	15,8 %	1,0 %	100,0 %	

* : avant 2009/2010: Redoublement de la 6^e année d'études



5.1 PROCÉDURE D'ORIENTATION À LA FIN DU CYCLE 4.2

La procédure d'orientation régulière prévoit qu'un avis d'orientation est émis par un conseil d'orientation institué pour chaque classe du cycle 4.2, présidé par l'inspecteur d'arrondissement qui assure la coordination de toutes les opérations, et composé en outre par l'institutrice ou l'instituteur titulaires de la classe du cycle 4.2 ainsi que par un professeur de l'enseignement secondaire et un professeur ou instituteur de l'enseignement secondaire technique. Un psychologue du Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS) participe au conseil d'orientation avec voix consultative si les parents optent pour son intervention. L'avis d'orientation constitue l'élément central de la procédure. Si les parents l'acceptent, cet avis vaut admission soit dans une classe de 7^e de l'enseignement secondaire, soit dans une classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique, soit dans une classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.

ANNÉE SCOLAIRE	TOTAL	7 ^E ES	7 ^E ST	7 ^E MO	RALLONGEMENT DE CYCLE*
2006/2007	4 926	2 061 41,8 %	2 528 51,3 %	294 6,0 %	43 0,9 %
2007/2008	5 076	2 067 40,7 %	2 658 52,4 %	327 6,4 %	24 0,5 %
2008/2009	5 131	2 037 39,7 %	2 708 52,8 %	360 7,0 %	26 0,5 %
2009/2010	5 095	1 939 38,1 %	2 674 52,5 %	444 8,7 %	38 0,7 %
2010/2011	5 154	1 941 37,7 %	2 667 51,7 %	474 9,2 %	72 1,4 %
2011/2012	5 268	1 943 36,9 %	2 720 51,6 %	543 10,3 %	62 1,2 %
2012/2013	5 056	1 820 36,0 %	2 644 52,3 %	538 10,6 %	54 1,1 %
2013/2014	4 798	1 685 35,1 %	2 470 51,5 %	605 12,6 %	38 0,8 %
2014/2015	4 789	1 805 37,7 %	2 408 50,3 %	525 11,0 %	51 1,1 %
2015/2016	4 769	1 797 37,7 %	2 417 50,7 %	506 10,6 %	49 1,0 %

* : avant 2009/2010: Redoublement de la 6^e année d'études

En 2015/2016, le conseil d'orientation a émis un avis d'orientation vers l'enseignement postprimaire concordant avec celui des parents pour 4 149 élèves ayant participé à la procédure d'orientation: 34,2% des élèves ont été orientés vers une classe de l'enseignement secondaire (7^e ES) et 40,0% ont été orientés vers une classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique (7^e ST) à la fois par les parents et les conseils d'orientation. Dans 1,5% des cas, les conseils ont orienté les élèves vers une voie pédagogique plus exigeante que les parents, 12,6% des élèves ont obtenu un avis moins favorable par les conseils que par les parents.

		ÉLÈVES	%
Concordances	concordances ES	1 731	34,2 %
	concordances ST	2 024	40,0 %
	concordances MO	394	7,8 %
Cycle rallongé	Cycle rallongé	50	1,0 %
Sans avis des parents	Sans avis des parents	153	3,0 %
Discordances défavorables	p: ST; c: MO	278	5,5 %
	p: ES; c: MO	8	0,2 %
	p: ES; c: ST	350	6,9 %
Discordances favorables	p: MO; c: ST	18	0,4 %
	p: ST; c: ES	57	1,1 %
		5 063	100,0 %

5.2. RECOURS

L'orientation à l'issue du 4^e et dernier cycle de l'enseignement fondamental (correspondant à l'enseignement primaire) et l'admission dans l'enseignement secondaire se fonde sur une décision d'orientation du conseil d'orientation transmise aux parents à la fin de l'année scolaire.

Si les parents sont en désaccord avec cette décision et l'orientation proposée pour leur enfant, ils peuvent inscrire leur enfant à une épreuve d'accès à l'ordre d'enseignement souhaité.

En 2015/2016, 274 élèves se sont présentés à une épreuve d'accès.

- 118 de ces élèves se sont soumis à l'épreuve d'accès vers une classe de 7^e ES. Celle-ci est organisée pour les élèves qui sont orientés vers une classe de 7^e ST et dont les parents souhaitent une inscription en classe de 7^e ES. 6,8 % des candidats ont réussi l'épreuve et sont donc admis à l'enseignement secondaire.
- 156 élèves se sont soumis à l'épreuve d'accès vers une classe de 7^e ST. Celle-ci est organisée pour les élèves qui sont orientés vers une classe de 7^e MO et dont les parents souhaitent une inscription en classe de 7^e ST. 9,0 % des candidats ont réussi l'épreuve et sont donc admis à l'enseignement secondaire technique.

RETROSPECTIVE

ANNÉE SCOLAIRE	ÉLÈVES	NOMBRE D'EXAMENS	TOTAL ADMIS	TOTAL REFUS			
2012/2013	5 056	292	5,8 %	16	5,5 %	276	94,5 %
2013/2014	4 798	252	5,3 %	10	4,0 %	242	96,0 %
2014/2015	4 789	260	5,4 %	10	3,8 %	250	96,2 %
2015/2016	4 769	274	5,7 %	22	8,0 %	252	92,0 %

Avant 2012/2013, il y avait deux procédures différentes :

- L'examen de recours vers l'enseignement secondaire, organisé pour les élèves qui sont orientés vers une classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique et dont les parents souhaitent une inscription en classe de 7^e de l'enseignement secondaire.
- La commission de recours, désignée par le ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions statue, après avoir entendu l'Inspecteur d'arrondissement concerné, sur les cas qui lui sont soumis par les parents des élèves bénéficiant d'une orientation vers une classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique et qui demandent une admission à la classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXAMENS D'ADMISSION À LA CLASSE DE 7^E D'ORIENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

ANNÉE SCOLAIRE	ÉLÈVES	NOMBRE D'EXAMENS	TOTAL ADMIS	TOTAL REFUS			
2006/2007	4 924	114	2,3 %	17	14,9 %	97	85,1 %
2007/2008	5 076	120	2,4 %	18	15,0 %	102	85,0 %
2008/2009	5 130	117	2,3 %	26	22,2 %	91	77,8 %
2009/2010	5 094	152	3,0 %	19	12,5 %	133	87,5 %
2010/2011	5 154	136	2,6 %	26	19,1 %	110	80,9 %
2011/2012	5 269	142	2,7 %	26	18,3 %	116	81,7 %

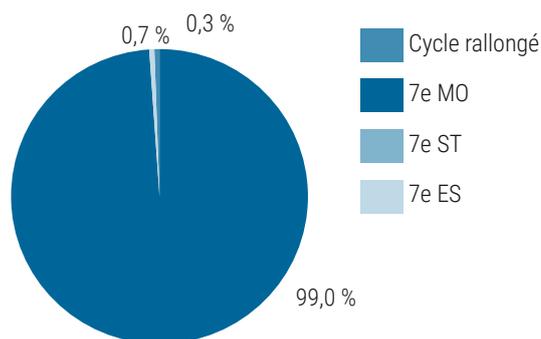
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDES DE RECOURS VERS LA CLASSE DE 7^E DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE

ANNÉE SCOLAIRE	ÉLÈVES	NOMBRE DE RECOURS	ADMISSIONS EN 7 ^E ST	ADMISSIONS EN 7 ^E MO			
2006/2007	4 924	51	1,0 %	10	19,6 %	41	80,4 %
2007/2008	5 076	58	1,1 %	12	20,7 %	46	79,3 %
2008/2009	5 130	61	1,2 %	6	9,8 %	55	90,2 %
2009/2010	5 094	113	2,2 %	28	24,8 %	85	75,2 %
2010/2011	5 154	99	1,9 %	13	13,1 %	86	86,9 %
2011/2012	5 269	90	1,7 %	9	10,0 %	81	90,0 %

5.3. PASSAGE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL VERS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE AVANT LA FIN DU CYCLE 4.2

Un élève peut être orienté vers l'enseignement postprimaire avant la fin régulière de l'enseignement fondamental en raison de ses capacités d'apprentissage ou de son âge avancé. En 2015/16, 294 élèves ont été ainsi orientés vers une classes de 7^e ES, 7^e ST, 7^e MO ou cycle rallongé.

ORIENTATION	ÉLÈVES	%
7 ^e ES	2	0,7 %
7 ^e ST	0	0,0 %
7 ^e MO	291	99,0 %
Cycle rallongé	1	0,3 %
Total	294	100,0 %



La grande majorité des élèves orientés avant la fin de l'enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire sont orientés vers l'enseignement préparatoire modulaire (99,0 %). 2 élève (0,7 %) ont participé à la procédure PPP régulière et ont été orienté vers l'enseignement secondaire.

CYCLE INITIAL	ÉLÈVES	%
Cycle 3.1	3	1,0 %
Cycle 3.2	37	12,6 %
Cycle 3 rallongé	64	21,8 %
Cycle 4.1	190	64,6 %
Total	294	100,0 %

64,6 % des élèves orientés avant la fin de l'enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire proviennent d'un cycle 4.1; 21,8 % d'un cycle 3 rallongé; 12,6 % d'un cycle 3.2 et 1,0 % d'un cycle 3.1.

PERSONNEL ENSEIGNANT

1. CORPS ENSEIGNANT DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

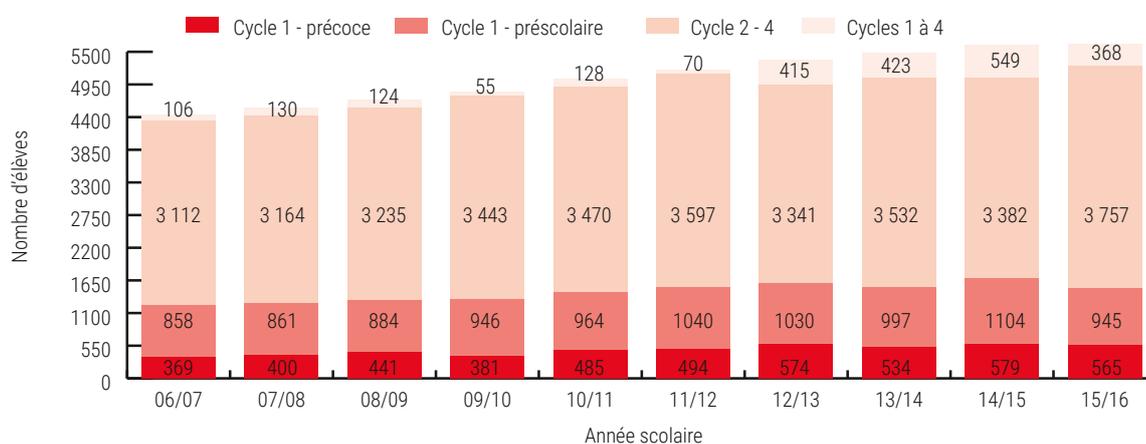
En 2015/2016, l'enseignement fondamental est assuré par 5 635 intervenants. Ils peuvent être des instituteurs nommés à la fonction, c'est-à-dire des fonctionnaires ou des chargés de cours. Les intervenants sont regroupés en 4 catégories selon l'enseignement assuré. La date de référence pour le calcul de l'âge du personnel enseignant est le 1^{er} septembre 2015.

Les enseignants qui interviennent à la fois dans le cycle 1 et les cycles 2 - 4 sont regroupés sous « Cycles 1 - 4 ».

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	INSTITUTEURS NOMMÉS	AUTRES INTERVENANTS	TOTAL			
Cycle 1 - précoce	305	54,0 %	260	46,0 %	565	10,0 %
Cycle 1 - préscolaire	765	81,0 %	180	19,0 %	945	16,8 %
Cycle 2 - 4	2 845	75,7 %	912	24,3 %	3 757	66,7 %
Cycles 1 - 4	260	70,7 %	108	29,3 %	368	6,5 %
Total	4 175	74,1 %	1 460	25,9 %	5 635	100,0 %

1.1. RÉTROSPECTIVE PAR CYCLE D'ÉTUDES

	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Cycle 1 - précoce	369	400	441	381	485	494	574	534	579	565
Cycle 1 - préscolaire	858	861	884	946	964	1 040	1 030	997	1 104	945
Cycle 2 - 4	3 112	3 164	3 235	3 443	3 470	3 597	3 341	3 532	3 382	3 757
Cycles 1 - 4	106	130	124	55	128	70	415	423	549	368
Total	4 445	4 555	4 684	4 825	5 047	5 201	5 360	5 486	5 614	5 635



1.2. RÉTROSPECTIVE PAR STATUT

	2006/2007		2007/2008		2008/2009		2009/2010		2010/2011	
Instituteurs nommés	3 395	76,4 %	3 579	78,6 %	3 663	78,2 %	3 768	78,1 %	3 876	76,8 %
Chargés	1 050	23,6 %	976	21,4 %	1 021	21,8 %	1 057	21,9 %	1 171	23,2 %
	2011/2012		2012/2013		2013/2014		2014/2015		2015/2016	
Instituteurs nommés	3 981	76,5 %	4 060	75,7 %	4 057	74,0 %	4 253	75,8 %	4 175	74,1 %
Chargés	1 220	23,5 %	1 300	24,3 %	1 429	26,0 %	1 361	24,2 %	1 460	25,9 %

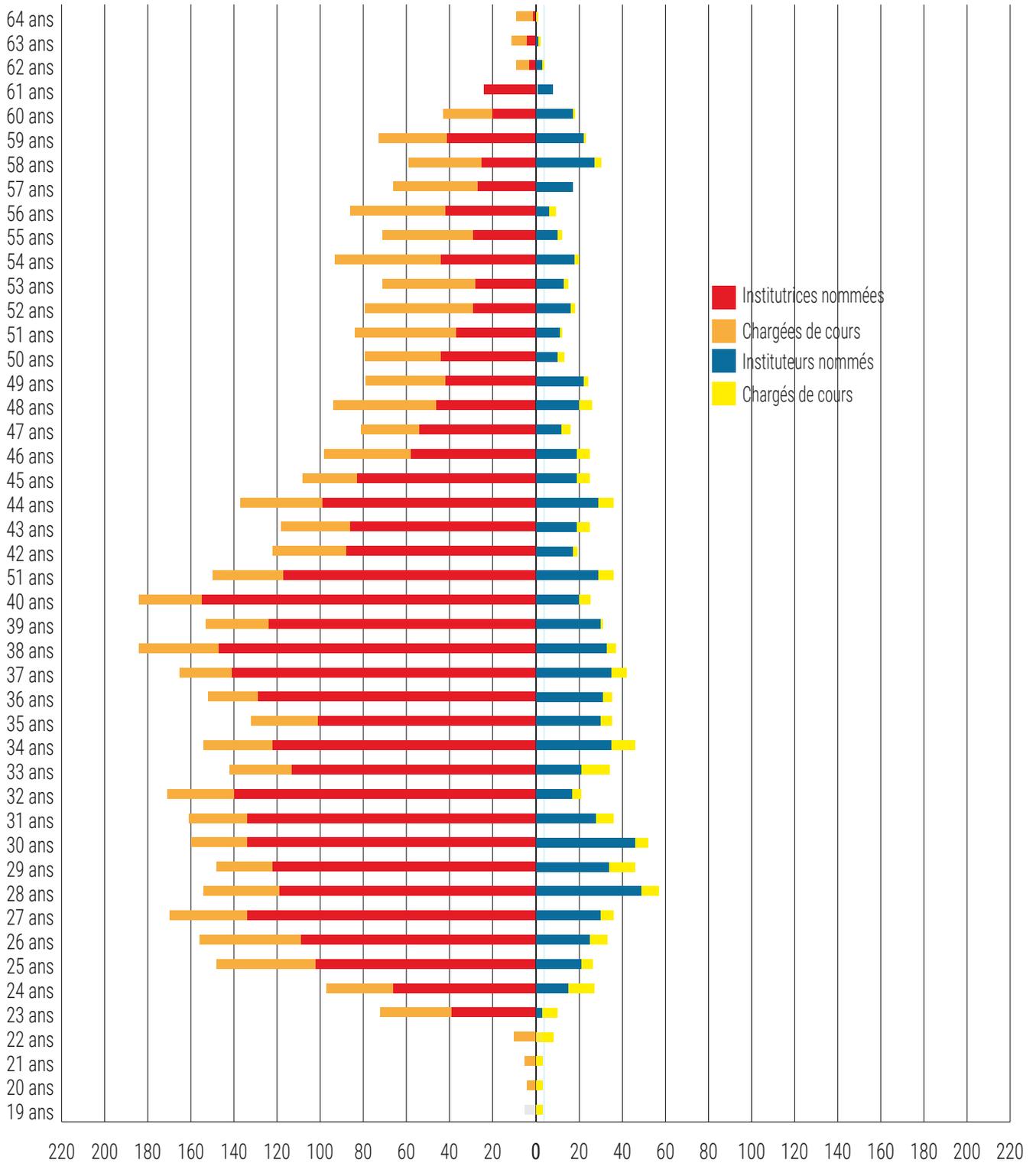
1.3. RÉPARTITION PAR CYCLE D'ÉTUDES ET PAR SEXE

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	FEMMES		HOMMES		TOTAL
Cycle 1 - précoce	543	96,1 %	22	3,9 %	565
Cycle 1 - préscolaire	906	95,9 %	39	4,1 %	945
Cycle 2 - 4	2 846	75,8 %	911	24,2 %	3 757
Cycles 1 - 4	279	75,8 %	89	24,2 %	368
Total	4 574	81,2 %	1 061	18,8 %	5 635

1.4. RÉTROSPECTIVE PAR SEXE

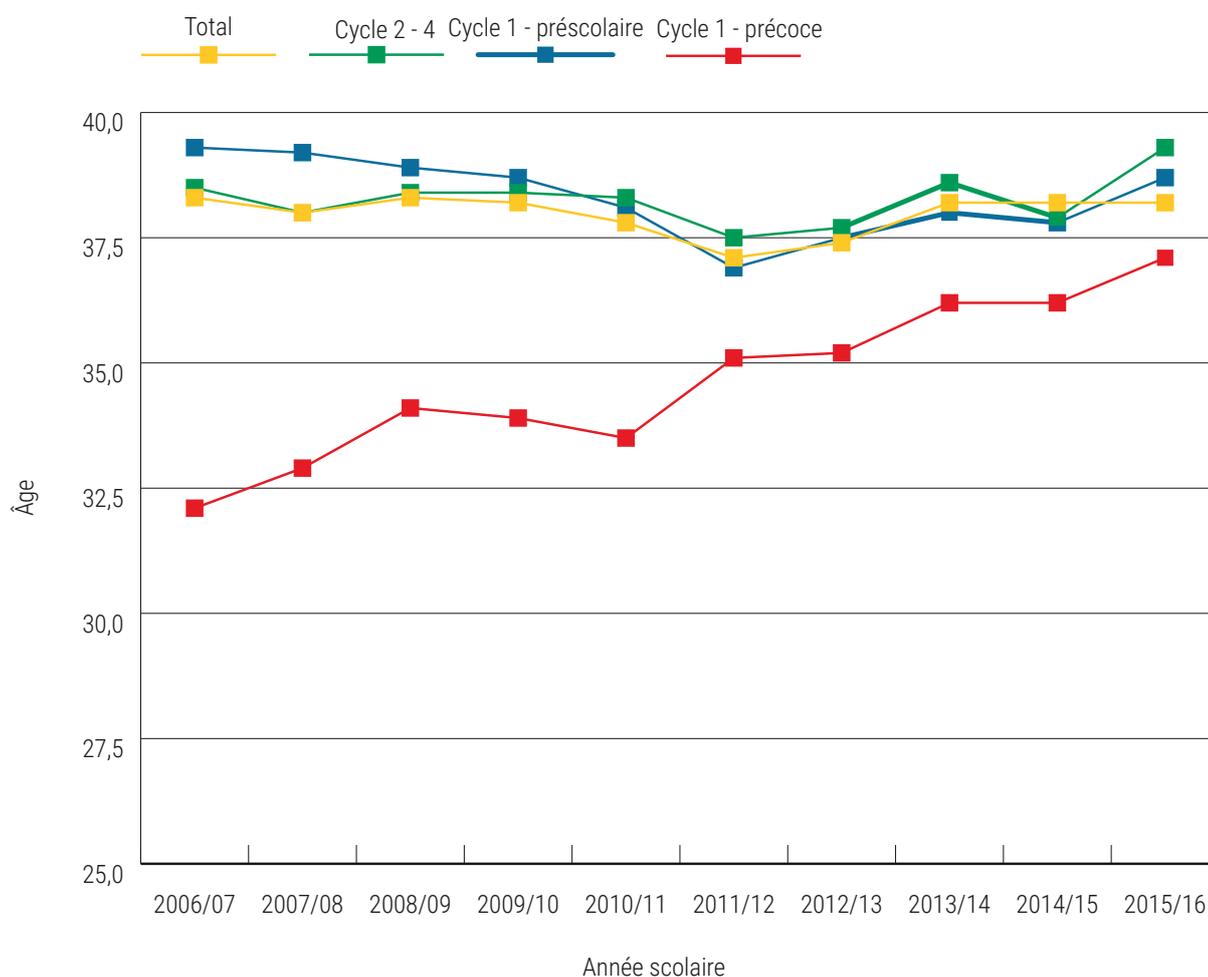
	2006/2007		2007/2008		2008/2009		2009/2010		2010/2011	
Femmes	3 520	79,2 %	3 617	79,4 %	3 758	80,2 %	3 864	80,1 %	4 047	80,2 %
Hommes	925	20,8 %	938	20,6 %	926	19,8 %	961	19,9 %	1 000	19,8 %
	2011/2012		2012/2013		2013/2014		2014/2015		2015/2016	
Femmes	4 198	80,7 %	4 347	81,10 %	4 407	80,3 %	4 613	82,2 %	4 574	81,2 %
Hommes	1 003	19,3 %	1 013	18,90 %	1 079	19,7 %	1 001	17,8 %	1 061	18,8 %

1.5. PYRAMIDE D'ÂGE PAR STATUT ET SEXE



1.6. RÉTROSPECTIVE DE L'ÂGE MOYEN DES INTERVENANTS PAR CYCLE D'ÉTUDES

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Cycle 1 - précoce	32,1	32,9	34,1	33,9	33,5	35,1	35,2	36,2	36,2	37,1
Cycle 1 - préscolaire	39,3	39,2	38,9	38,7	38,1	36,9	37,5	38,0	37,8	38,7
Cycle 2 - 4	38,5	38	38,4	38,4	38,3	37,5	37,7	38,6	37,9	39,3
Total	38,3	38	38,3	38,2	37,8	37,1	37,4	38,2	38,2	38,2



2. TÂCHES ET BRANCHES ENSEIGNÉES

2.1. TÂCHES DU CORPS ENSEIGNANT

Les rôles des intervenants à l'enseignement fondamental dépendent du cycle d'études dans lequel ils interviennent. Dans chaque cycle, une classe est prise en charge par un titulaire de classe. Au cycle 1 - précoce, l'équipe pédagogique et éducative encadrant le groupe comprend un instituteur et un éducateur. La fonction principale des surnuméraires est de pallier la différence entre la durée d'enseignement totale et la tâche d'enseignement direct d'un instituteur nommé à la fonction. Font également partie du corps enseignant les titulaires de cours d'appui, les intervenants assurant l'appui intégré et/ou l'assistance en classe (incl. les assistants en langue maternelle), les titulaires de cours d'accueil et les titulaires de cours spécifiques.

2.1.1. RÉPARTITION PAR TÂCHE ET PAR CYCLE D'ÉTUDES

TÂCHE	CYCLE 1 - PRÉCOCE		CYCLE 1 - PRÉSCOLAIRE		CYCLE 2 - 4		CYCLES 1 - 4		TOTAL	
Instituteurs nommés	305	54,0 %	765	81,0 %	2 845	75,7 %	260	70,7 %	4 175	74,1 %
Autres intervenants	260	46,0 %	180	19,0 %	912	24,3 %	108	29,3 %	1 460	25,9 %
Total	565	100,0 %	945	100,0 %	3 757	100,0 %	368	100,0 %	5 635	100,0 %

2.2. CYCLE 2 - 4: CORPS ENSEIGNANT, RÔLES ET MATIÈRES ENSEIGNÉES

2.2.1. RÉPARTITION PAR CYCLE D'ÉTUDES ET PAR STATUT

	CYCLE D'ÉTUDES	INSTITUTEURS NOMMÉS		AUTRES INTERVENANTS		TOTAL	
Organisation de la classe selon cycle complet	Cycle 1	765	81,0 %	180	19,0 %	945	16,8 %
	Cycle 2	179	66,5 %	90	33,5 %	269	4,8 %
	Cycle 3	151	75,5 %	49	24,5 %	200	3,5 %
	Cycle 4	133	75,6 %	43	24,4 %	176	3,1 %
Organisation de la classe selon cycle partiel	Cycle 1 - précoce	305	54,0 %	260	46,0 %	565	10,0 %
	Cycle 2.1	425	67,2 %	207	32,8 %	632	11,2 %
	Cycle 2.2	351	79,1 %	93	20,9 %	444	7,9 %
	Cycle 3.1	361	84,9 %	64	15,1 %	425	7,5 %
	Cycle 3.2	318	80,5 %	77	19,5 %	395	7,0 %
	Cycle 4.1	328	82,6 %	69	17,4 %	397	7,0 %
	Cycle 4.2	252	82,4 %	54	17,6 %	306	6,0 %
	Cycles 2 - 4	347	67,6 %	166	32,4 %	513	9,1 %
	Cycles 1 - 4	260	70,7 %	108	29,3 %	368	6,5 %
	Total		4 175	74,1 %	1 460	25,9 %	5 635

2.2.2. RÉPARTITION PAR CYCLE D'ÉTUDES ET PAR TÂCHE

		INSTITUTEURS NOMMÉS	AUTRES INTERVENANTS	TOTAL
Classe régulière	cycle 1 - précoce	305	257	562
	cycle 1	740	166	906
	cycle 2	151	84	235
	cycle 3	135	41	176
	cycle 4	113	35	148
	cycle 2 - 4	2 202	583	2 785
Classe régulière Total		3 646	1 166	4 812
Leçons spéciales	cycle 1 - précoce		3	3
	cycle 1	25	14	39
	cycle 2	28	6	34
	cycle 3	16	8	24
	cycle 4	20	8	28
	cycle 2 - 4	30	11	41
	cycle 1 - 4	410	244	654
Leçons spéciales Total		529	294	823
Total		4 175	1 460	5 635

2.2.3. ÂGE MOYEN PAR TÂCHE ET PAR CYCLE D'ÉTUDES

		INSTITUTEURS NOMMÉS	AUTRES INTERVENANTS	TOTAL
Classe régulière	Cycle 1 - précoce	35,9	38,7	37,2
	Cycle 1	38,2	40,3	38,5
	cycle 2	35,7	41,4	37,8
	cycle 3	36,7	42,2	38,0
	cycle 4	37,4	39,0	37,8
	cycle 2 - 4	37,4	43,6	38,7
Classe régulière Total		37,3	41,7	38,4
Leçons spéciales	cycle 1 - précoce		31,3	31,3
	cycle 1	40,9	43,5	41,8
	cycle 2	35,6	39,5	36,3
	cycle 3	35,4	41,9	37,6
	cycle 4	36,2	51,6	40,6
	cycle 2 - 4	40,7	38,3	39,5
	cycle 1 - 4	40,5	39,8	40,1
Leçons spéciales Total		41,6	44,5	42,6
Total		37,9	42,3	39,0

3. CORPS ENSEIGNANT PAR COMMUNE

COMMUNE OU SYNDICAT	CYCLE 1 - PRÉCOCE		CYCLE 1 - PRÉSCOLAIRE		CYCLE 2 - 4		CYCLES 1 - 4 ¹⁾		TOTAL	
	INSTITUTEURS NOMMÉS	AUTRES INTERVENANTS	INSTITUTEURS NOMMÉS	AUTRES INTERVENANTS	INSTITUTEURS NOMMÉS	AUTRES INTERVENANTS	INSTITUTEURS NOMMÉS	AUTRES INTERVENANTS	INSTITUTEURS NOMMÉS	AUTRES INTERVENANTS
Ärenzdall	1	2			25	5			26	7
Beaufort	1				29	6			30	6
Beckerich			2		18	3			20	3
Berdorf					15	5			15	5
Bertrange	1		2		48	4			51	4
Bettembourg	1	3	7		76	18	4	4	88	25
Bettendorf		1	3	1	16	6			19	8
Betzdorf	1	2	5	1	26	11	1		33	14
Bissen		2	3		21	3			24	5
Biwer	1	2	3		10	2			14	4
Boevange/Attert		1	3	1	19	1			22	3
Bourscheid	1	2	1	1	9	4			11	7
Bous	1	2	4		5	3			10	5
Clervaux	2	2	4		24	6	5		35	8
Colmar-Berg	1	2	3	1	11	2			15	5
Consdorf	1	2	4	1	12	3			17	6
Contern		2	5		19	1			24	3
Dalheim	1	2	3		13	5			17	7
Diekirch	5	1	8	5	39	4			52	10
Differdange	23	15	47	8	142	67	16	9	228	99
Dippach	2		3		19	5			24	5
Dudelange	10	8	34	1	111	19	23		178	28
Echternach	3	3	10		37	7			50	10
Ell		1	3	1	9				12	2
Erpeldange	2		3	1	14	4	1		20	5
Esch-sur-Alzette	17	12	51	15	151	107	8	10	227	144
Esch-sur-Sûre		2	4	1	13	2			17	5

¹⁾ Intervenants dans plusieurs cycles

PERSONNEL ENSEIGNANT

COMMUNE OU SYNDICAT	CYCLE 1 - PRÉCOCE		CYCLE 1 - PRÉSCOLAIRE		CYCLE 2 - 4		CYCLES 1 - 4 ¹⁾		TOTAL	
	INSTITUTEURS NOMMÉS	AUTRES INTERVENANTS	INSTITUTEURS NOMMÉS	AUTRES INTERVENANTS	INSTITUTEURS NOMMÉS	AUTRES INTERVENANTS	INSTITUTEURS NOMMÉS	AUTRES INTERVENANTS	INSTITUTEURS NOMMÉS	AUTRES INTERVENANTS
Ettelbruck	3	3	16	2	54	12	3		76	17
Feulen	1	4	3		15	3		1	19	8
Fischbach	1	2	2	1	9	3			12	6
Frisange	2	1	6	2	22	2			30	5
Garnich	1	1	4		11	5	1		17	6
Goesdorf	2		2	3	10	1	1		15	4
Grevenmacher	3	3	7	1	31	8	1		42	12
Grosbous	2	1	1		5	1			8	2
Heffingen	1	2	2		9	1	1		13	3
Hesperange	8	4	18	2	62	7	5	4	93	17
Hobscheid	3	1	5	1	15	3	2		25	5
Junglinster	8	5	11		40	5			59	10
Käerjeng	3	6	14		50	5	2	3	69	14
Kayl	6	2	13	2	47	9	4	2	70	15
Kehlen	2	2	5	1	24	2	4	1	35	6
Koerich	2		5		16				23	0
Kopstal	1	1	5		16	8	2		24	9
Larochette	1	2	5		17	5			23	7
Lenningen		2			10	2	3		13	4
Leudelange	3	2	3		12	3			18	5
Lintgen	1	2	4		13	3		1	18	6
Lorentzweiler	3	4	4	2	16	1	3		26	7
Luxembourg	45	15	92	8	260	84	75	35	472	142
Mamer	11	2	15	3	43	3	8		77	8
Mersch	5	3	16	1	45	5	6		72	9
Mertert	4	2	6		27	6	1		38	8
Mertzig	1	1	5	1	18	2			24	4
Mompach	1	1	3	1	6	3			10	5
Mondercange	4	2	7	1	29	5	4	1	44	9
Mondorf-les-Bains	1	3	6	2	29	4			36	9

¹⁾ Intervenants dans plusieurs cycles

PERSONNEL ENSEIGNANT

COMMUNE OU SYNDICAT	CYCLE 1 - PRÉCOCE		CYCLE 1 - PRÉSCOLAIRE		CYCLE 2 - 4		CYCLES 1 - 4 ¹⁾		TOTAL	
	INSTITUTEURS NOMMÉS	AUTRES INTERVENANTS	INSTITUTEURS NOMMÉS	AUTRES INTERVENANTS	INSTITUTEURS NOMMÉS	AUTRES INTERVENANTS	INSTITUTEURS NOMMÉS	AUTRES INTERVENANTS	INSTITUTEURS NOMMÉS	AUTRES INTERVENANTS
Niederanven	3	5	8		23	1	4		38	6
Nommern	1		2	1	9	2			12	3
Pétange	11	4	21	4	78	34	21	7	131	49
Préizerdaul	1	2	2		8	1			11	3
Rambrouch	3	2	5		21	4			29	6
Reckange-sur-Mess	1	1	2	1	11	3			14	5
Redange-sur-Attert	1	1	4		17	3	1		23	4
Reisdorf	1	2	3		8	3			12	5
Remich	2	2	3	1	20	2			25	5
Roeser	4	4	9	1	24	5	7		44	10
Rosport		1	7		13	1			20	2
Rumelange	2	3	11	1	30	14	5	2	48	20
Saeul			2		5	2			7	2
Sandweiler	1	2	7		19	4	1		28	6
Sanem	6	5	25	1	83	13	9	10	123	29
Schengen	3	3	9	1	28	5			40	9
Schieren	3	1	3	2	12	3			18	6
Schiffange	8		14	1	60	15			82	16
Schuttrange	4	6	5		17	2			26	8
Septfontaines			1		3	1			4	1
Stadtbredimus	1	1	3		8	2			12	3
Steinfort	6	2	5	1	25	5	1		37	8
Steinsel	4	3	7	3	18	4	6		35	10
Strassen	6	3	8	2	32	9	1	1	47	15
Syndicat Harlange	1	2	3	1	23	1			27	4
Syndicat SCHOULKAUZ	1	1	3	1	15	3			19	5
Syndicat SISPOLO	2	1	9	1	26	6	7		44	8
Syndicat SYNECOSPORT	3	2	5	1	17	2			25	5
Tandel	1	1	5		17	3			23	4
Troisvierges	1	1	8		27	9		1	36	11

¹⁾ Intervenants dans plusieurs cycles

PERSONNEL ENSEIGNANT

COMMUNE OU SYNDICAT	CYCLE 1 - PRÉCOCE		CYCLE 1 - PRÉSCOLAIRE		CYCLE 2 - 4		CYCLES 1 - 4 ¹⁾		TOTAL	
	INSTITUTEURS NOMMÉS	AUTRES INTERVENANTS	INSTITUTEURS NOMMÉS	AUTRES INTERVENANTS	INSTITUTEURS NOMMÉS	AUTRES INTERVENANTS	INSTITUTEURS NOMMÉS	AUTRES INTERVENANTS	INSTITUTEURS NOMMÉS	AUTRES INTERVENANTS
Tuntange		1	3	2	9	1			12	4
Useldange	1	1	5		9				15	1
Vianden			3	2	11	2		1	14	5
Vichten			5		7				12	0
Wahl	2		1	1	7	3			10	4
Waldbillig	1	2	4		12	1			17	3
Waldbredimus		2	1		8				9	2
Walferdange	4	3	8	6	32	14		1	44	24
Weiler-la-Tour	3	1	4	1	18	1	2	1	27	4
Weiswampach		1	1	1	7	3			8	5
Wiltz	2	4	7	1	40	7	6		55	12
Wintrange	2	2	9		26	6	1		38	8
Eis schoul		1	4	6	10	13			14	20
Syndicat Dreiborn	4	3	6	1	20	3			30	7
Classes d'accueil de l'Etat				4		14		2	0	20
Classes spécialisés de l'Etat		2			10	2			10	4
Classes de l'État					3				3	0
Bureaux régionaux	1	28	5	59	26	160		10	32	257
CT Kannerhaus Jean							4	1	4	1
CT Kannerhaus 'An der Lé'h'					1	1			1	1
EPND						15			0	15
Total	305	260	765	180	2845	912	260	108	4175	1460

¹⁾ intervenants dans plusieurs cycles d'études

4. TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL ENSEIGNANT

4.1. TEMPS DE TRAVAIL PAR CYCLE D'ÉTUDES

CYCLE D'ÉTUDES	PLEIN TEMPS		SERVICE À TEMPS PARTIEL - 3/4		SERVICE À TEMPS PARTIEL - 1/2 / CONGÉ POUR TRAVAIL À MI-TEMPS		SERVICE À TEMPS PARTIEL - 1/4		TOTAL	
Cycle 1 - précoce	396	70,1 %	43	7,6 %	106	18,8 %	20	3,5 %	565	100,0 %
Cycle 1 - préscolaire	691	73,1 %	77	8,1 %	162	17,1 %	15	1,6 %	945	100,0 %
Cycle 2 - 4	2 766	73,6 %	194	5,2 %	625	16,6 %	172	4,6 %	3 757	100,0 %
Cycles 1 - 4	248	67,4 %	42	11,4 %	69	18,8 %	9	2,4 %	368	100,0 %
Total	4 101	72,8 %	356	6,3 %	962	17,1 %	216	3,8 %	5 635	100,0 %

4.2. TEMPS DE TRAVAIL PAR STATUT

STATUT	PLEIN TEMPS		SERVICE À TEMPS PARTIEL - 3/4		SERVICE À TEMPS PARTIEL - 1/2 / CONGÉ POUR TRAVAIL À MI-TEMPS		SERVICE À TEMPS PARTIEL - 1/4		TOTAL	
Instituteur nommé	3 376	80,9 %	191	4,6 %	588	14,1 %	20	0,5 %	4 175	100,0 %
Autre intervenant	725	49,7 %	165	11,3 %	374	25,6 %	196	13,4 %	1 460	100,0 %
Total	4 101	72,8 %	356	6,3 %	962	17,1 %	216	3,8 %	5 635	100,0 %

4.3. TEMPS DE TRAVAIL PAR ÂGE

ÂGE AU 1ER SEPTEMBRE 2015	PLEIN TEMPS		SERVICE À TEMPS PARTIEL - 3/4		SERVICE À TEMPS PARTIEL - 1/2 / CONGÉ POUR TRAVAIL À MI-TEMPS		SERVICE À TEMPS PARTIEL - 1/4		TOTAL	
<25	181	79,4 %	14	6,1 %	26	11,4 %	7	3,1 %	228	100,0 %
25-29	867	91,7 %	30	3,2 %	34	3,6 %	14	1,5 %	945	100,0 %
30-34	830	82,3 %	28	2,8 %	128	12,7 %	23	2,3 %	1 009	100,0 %
35-39	645	66,8 %	60	6,2 %	233	24,1 %	27	2,8 %	965	100,0 %
40-44	549	64,3 %	70	8,2 %	198	23,2 %	37	4,3 %	854	100,0 %
45-49	375	64,7 %	50	8,6 %	128	22,1 %	27	4,7 %	580	100,0 %
50-54	312	62,3 %	40	8,0 %	115	23,0 %	34	6,8 %	501	100,0 %
55-59	260	60,5 %	53	12,3 %	87	20,2 %	30	7,0 %	430	100,0 %
60-64	82	66,7 %	11	8,9 %	13	10,6 %	17	13,8 %	123	100,0 %
Total	4 101	72,8 %	356	6,3 %	962	17,1 %	216	3,8 %	5 635	100,0 %

ANNEXE

1. RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR ÉCOLE ET PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE	ÉDUCATION PRÉCOCE			ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE			ENSEIGNEMENT PRIMAIRE			TOTAL		
	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL
École Charlemagne	8	5	13	6	11	17	30	25	46	44	41	85
École Européenne I			0	226	261	487	591	661	1 136	817	922	1 739
École Européenne II			0	136	182	318	448	489	845	584	671	1 255
École Française de Luxembourg	28	40	68	71	67	138	192	226	412	291	333	624
École Maternelle Les Poussins	16	10	26	9	13	22				25	23	48
École Maternelle Mini Collège	5	10	15	6	12	18				11	22	33
École privée Notre-Dame Ste Sophie	8	17	25	73	69	142	199	187	389	280	273	553
International School	18	12	30	71	64	135	192	263	436	281	339	620
Montessori L'Enfant Roi	14	6	20	29	25	54	15	9	25	58	40	98
Over the Rainbow	21	15	36	25	18	43	20	26	17	66	59	125
Scuola Materna Italiana			0	7	6	13				7	6	13
St. George	27	29	56	37	40	77	173	173	316	237	242	479
Waldorf	13	12	25	30	46	76	74	77	146	117	135	252
Grand Total	158	156	314	726	814	1 540	1 934	2 136	4 070	2 818	3 106	5 924
	50,3 %	49,7 %	100,0 %	47,1 %	52,9 %	100,0 %	47,5 %	52,5 %	100,0 %	47,6 %	52,4 %	100,0 %

2. RÉPARTITION DES ÉLÈVES LUXEMBOURGEOIS ET ÉTRANGERS PAR ÉCOLE ET PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT

ÉTABLISSEMENTSCOLAIRE	ÉDUCATION PRÉCOCE			ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE			ENSEIGNEMENT PRIMAIRE			TOTAL		
	LUXEMBOURGEOIS	ÉTRANGERS	TOTAL	LUXEMBOURGEOIS	ÉTRANGERS	TOTAL	LUXEMBOURGEOIS	ÉTRANGERS	TOTAL	LUXEMBOURGEOIS	ÉTRANGERS	TOTAL
École Charlemagne		13	13		17	17	1	54	55	1	84	85
École Européenne I			0	24	463	487	53	1 199	1 252	77	1 662	1 739
École Européenne II			0	12	306	318	52	885	937	64	1 191	1 255
École Française de Luxembourg		68	68	1	137	138	15	403	418	16	608	624
École Maternelle Les Poussins	2	24	26	1	21	22			0	3	45	48
École Maternelle Mini Collège		15	15		18	18			0		33	33
École privée Notre-Dame Ste Sophie		25	25	4	138	142	9	377	386	13	540	553
International School	1	29	30	3	132	135	25	430	455	29	591	620
Montessori L'Enfant Roi	3	17	20	12	42	54	10	14	24	25	73	98
Over the Rainbow	2	34	36	1	42	43	4	42	46	7	118	125
Scuola Materna Italiana			0		13	13			0		13	13
St. George		56	56	1	76	77	3	343	346	4	475	479
Waldorf	13	12	25	46	30	76	93	58	151	152	100	252
Grand Total	21	293	314	105	1 435	1 540	265	3 805	4 070	391	5 533	5 924
	6,7 %	93,3 %	100,0 %	6,8 %	93,2 %	100,0 %	6,5 %	93,5 %	100,0 %	6,6 %	93,4 %	100,0 %

3. RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET PAR NATIONALITÉ

NATIONALITÉ	ÉDUCATION PRÉCOCE		ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE		ENSEIGNEMENT PRIMAIRE		TOTAL	
allemande	7	2,2 %	73	4,7 %	224	5,5 %	304	5,1 %
américaine	10	3,2 %	42	2,7 %	113	2,8 %	165	2,8 %
belge	17	5,4 %	90	5,8 %	272	6,7 %	379	6,4 %
britannique	18	5,7 %	58	3,8 %	182	4,5 %	258	4,4 %
danoise		0,0 %	25	1,6 %	93	2,3 %	118	2,0 %
espagnole	11	3,5 %	47	3,1 %	148	3,6 %	206	3,5 %
française	134	42,7 %	451	29,3 %	1 164	28,6 %	1 749	29,5 %
grèque	5	1,6 %	30	1,9 %	93	2,3 %	128	2,2 %
italienne	30	9,6 %	112	7,3 %	289	7,1 %	431	7,3 %
luxembourgeoise	21	6,7 %	105	6,8 %	265	6,5 %	391	6,6 %
polonaise	9	2,9 %	45	2,9 %	103	2,5 %	157	2,7 %
portugaise	2	0,6 %	28	1,8 %	77	1,9 %	107	1,8 %
autre	50	15,9 %	434	28,2 %	1 047	25,7 %	1 531	25,8 %
Total	314	100,0 %	1 540	100,0 %	4 070	100,0 %	5 924	100,0 %

Impressum

© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse Luxembourg
année édition : 2017
ISBN : 978-99959-1-086-0
rédaction : Service des Statistiques et Analyses
Charlotte Mahon
Renseignements: Guichet des statistiques
tél.: 247-85960
e-mail: statistiques@men.lu
layout: Service des Statistiques et Analyses
url: www.men.public.lu, facebook.com/MENJELuxembourg

